



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU PCAET DU GRAND GUERET RAPPORT ENVIRONNEMENTAL : PARTIE 2

Le Grand Guéret
Mai 2024 (repris en novembre 2024)

Résumé non technique et méthodologie

Présentation générale

Etat initial de l'environnement, tendances et enjeux

Analyse des effets du PACET (y compris incidences Natura 2000) et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) (dont justification des choix réalisés par rapport aux variantes)

Justification des choix réalisés par rapport aux variantes

Bilan du PCAET et lien avec les enjeux du territoire

Dispositif de suivi

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20250206-41_25-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

SOMMAIRE

1. Rappel des tendances et des enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement	2
2. Méthodologie.....	14
2.1. Analyse des effets du PCAET	15
2.1.1. Analyse des effets de la stratégie retenue et points de vigilance/préconisations	18
Explication des choix.....	18
Analyse des effets du scénario territorial	18
Proposition de points de vigilance / préconisations	18
Analyse des incidences du plan stratégique	18
2.1.2. Analyse des effets du plan d'actions et proposition de mesures ERC	18
Méthodes d'élaboration des mesures ERC.....	18
Prise en compte des enjeux environnementaux du territoire.....	19
2.1. Bilan du PCAET.....	19
2.2. Elaboration du dispositif de suivi et des indicateurs environnementaux	20
3. Analyse de la stratégie territoriale retenue et recommandations de préconisations.....	21
3.1. Explication des choix réalisés pour définir la stratégie territoriale retenue.....	21
3.2. Présentation de la stratégie territoriale retenue.....	22
3.2.1. Effets de LA STRATEGIE territoriale retenue et points de vigilance sur les thématiques des milieux physique, naturel et humain	23
Effets sur le milieu physique	23
Incidences sur le milieu naturel (dont zones Natura 2000).....	28
Incidences sur le milieu humain	31
Synthèse des incidences sur l'environnement du scénario retenu	35
3.2.2. Analyse des incidences du plan stratégique de la stratégie territoriale retenue et points de vigilance	35
4. Analyse des effets du plan d'actions et proposition de mesures ERC.....	37
4.1. Explication de la démarche de co-construction	37
4.2. Analyse des incidences du plan d'actions et mesures ERC.....	39
4.2.1. Sur le milieu physique.....	39
4.2.2. Sur le milieu naturel (dont les zones Natura 2000)	55
4.2.3. Sur le milieu humain	68
4.2.4. Prise en compte des enjeux environnementaux du territoire	85
5. Bilan du PCAET	87
6. Indicateurs environnementaux	88

1. RAPPEL DES TENDANCES ET DES ENJEUX IDENTIFIES DANS L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Pour rappel, à l'issue du Diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement, il convient de mettre en avant les principaux enjeux environnementaux à prendre en compte dans le cadre du PCAET.

Pour cela, une synthèse de l'EIE a été réalisée par thématique en y associant les tendances d'évolution et les pressions de chacune. Ces tendances d'évolution offrent une vision prospective de l'état initial permettant d'évaluer l'efficacité environnementale du projet. Ces tendances sont présentées par thématique analysée dans l'EIE.

Ainsi, un tableau de synthèse a été réalisé et est présenté sur les pages suivantes permettant d'identifier et hiérarchiser les thématiques à enjeux sur la base de trois critères :

- La sensibilité de l'état initial ;
- Les tendances d'évolution (en l'absence de mesures prises dans le cadre du PCAET) et les pressions ;
- Le pouvoir d'incidence du PCAET sur la thématique.

Critère	Niveau	Note	Pictogramme associé à la note
Sensibilité de l'état initial	Sensibilité faible	1	1
	Sensibilité modérée	2	2
	Sensibilité forte	3	3
Tendance d'évolution et pression de la thématique	Tendance à l'amélioration	1	1
	Tendance à la stabilité	2	2
	Tendance à la dégradation	3	3
Pouvoir d'incidence du PCAET sur la thématique	Faible	1	1
	Modéré	2	2
	Fort	3	3

Chaque thématique se voit alors attribuer une note comprise entre 3 et 9 permettant de hiérarchiser les enjeux en 4 catégories :



Remarques :

- La note d'enjeu inférieure à 3 est impossible, selon la grille de hiérarchisation utilisée. Elle correspond aux enjeux « non retenus » à l'issue de l'état initial de l'environnement.
- Il est à noter que l'importance de l'enjeu est en lien avec les trois autres critères, et notamment les thématiques prioritaires du PCAET. Un enjeu majeur dans le cadre de cette EES ne serait pas forcément ressorti dans le cadre de l'EES du SCoT, qui ne traite pas des mêmes sujets.

Les thématiques à enjeux apparaissant comme majeures, importantes et modérées sont ensuite regroupées dans une synthèse.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20250206-41_25-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

	État initial		Tendances d'évolution		Pouvoir d'incidence du PCAET		Enjeux PCAET
Sols et sous-sol	1	<p>Topographie diversifiée</p> <p>25 communes situées sur une zone d'anomalie géochimique spécifique</p> <p>3 sites et sols pollués, 2 SIS, 106 sites recensés selon CASIAS</p> <p>Risques de mouvements de terrain faible, de retrait gonflement d'argile moyen</p> <p>Territoire en zone de sismicité 2</p>	<p>Augmentation des risques de glissement de terrain et retrait-gonflement des argiles avec le changement climatique</p> <p>Assèchement des sols de plus en plus marqué avec le changement climatique</p>	3	<p>Modéré (actions du PCAET en lien avec politique d'adaptation et atténuation du changement climatique, urbanisme, stockage carbone, pratiques agricoles, etc.)</p>	2	Important
		<p>Réseau hydrographique dense :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 masses d'eau cours d'eau en état écologique plutôt moyen • 30 plans d'eau • 3 masses d'eau souterraines toutes en bon état écologique et chimique <p>Ressource en eau disponible de qualité répondant aux besoins en eau potable mais quantité en baisse</p> <p>Assainissement collectif majoritaire</p>					

	État initial		Tendances d'évolution		Pouvoir d'incidence du PCAET		Enjeux PCAET
Ressources non renouvelables	39 cavités souterraines réparties sur 12 communes 2 exploitations en activité et 11 exploitations fermées	1	Non connu	2	Faible	1	Modéré
Ressources renouvelables et climat	Climat de type océanique altéré, fortement humide avec des précipitations fréquentes mais de faible intensité augmentant avec l'altitude Indicateurs climat : <ul style="list-style-type: none"> • Température moyenne estivale de 17,7°C • 47 jours de gel par an • Nombre de jour moyens de précipitation en été : 31 jours 	2	Agriculture fortement vulnérable aux changements du climat Indicateurs climat : <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des températures de plus de 2°C d'ici 2050 • Diminution des jours de gel avec en moyennes 15 jours en moins par an • Diminution des nombres de jours de précipitations avec en moyenne une baisse de 4 jours 	3	Fort (objet même du PCAET)	3	Majeur
Qualité de l'air	Émissions de polluants atmosphériques : <ul style="list-style-type: none"> • Oxydes d'azote émis par le trafic routier (440 t) • Particules fines émises par le chauffage au bois (118 t) • Composés organiques volatils non méthaniques émis par les peintures et solvants (256 t) 	1	Dégradation de la qualité de l'air liée à : <ul style="list-style-type: none"> • L'augmentation des températures • L'augmentation des émissions de polluants atmosphériques liés au développement des zones urbanisées 	3	Fort (objet même du PCAET)	3	Important

	État initial		Tendances d'évolution		Pouvoir d'incidence du PCAET		Enjeux PCAET
Qualité de l' air	<ul style="list-style-type: none"> Dioxyde de soufre émis par les procédés industriels et la combustion des énergies fossiles (39 t) L'ammoniac émis par les activités agricoles (603 t) <p>Les seuils d'exposition chronique ne sont jamais dépassés sauf pour l'ozone où les concentrations recommandées par l'OMS sont dépassées toutes les années. Pour l'exposition ponctuelle, seules les mesures de concentrations en NO2 ont dépassé la recommandation OMS, uniquement en 2021.</p>		Augmentation de la pollution à l'ozone				
Energie et émissions de GES	<p>Émissions de GES principalement issues du transport, de l'agriculture et des bâtiments (résidentiel et tertiaire) :</p> <p>Production d'énergies renouvelables représentant 16 % de la consommation énergétique du territoire en 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 47 % bois particulier 35 % bois industrie / collectif 10 % pompe à chaleur 6 % hydroélectrique 2 % photovoltaïque 	3	<p>Développement des énergies renouvelables (potentiel important : photovoltaïque, hydroélectricité, bois énergie et biogaz) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet centrale photovoltaïque au sol et projets éoliens en attente à Glénic et Anzême Projet d'installation de panneaux solaires sur les grandes toitures Projet de 5 éoliennes sur la commune de Glénic 	1	Fort (objet même du PCAET)	3	Important

	État initial		Tendances d'évolution		Pouvoir d'incidence du PCAET		Enjeux PCAET
Occupation du sol	<p>Dominante rurale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 56 % d'espaces agricoles • 35 % de forêt • 8 % d'espaces urbains • 1 % d'autres espaces naturels <p>0,36 % du territoire artificialisé entre 1990 et 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 174 ha artificialisés (+ 11 %) • Augmentation inférieure à 1 % de la part de terres agricoles (+ 207 ha) • Baisse d'environ 2 % de la surface forestière (-380 ha) 	2	<p>Artificialisation des espaces naturels</p> <p>Extension de l'urbanisation : développement des zones urbanisées augmentant les émissions de polluants atmosphériques dégradant de la qualité de l'air</p> <p>Objectif zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de la moitié de la consommation des ENAF d'ici 2031</p> <p>Haies bocagères en déclin</p>	3	Modéré (stockage carbone, pratiques agricoles, urbanisme, énergies renouvelables, etc.)	2	Important
Paysages et patrimoine naturel	<p>4 unités paysagères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les hauts plateaux ; • Les espaces collinéens ; • Le paysage tabulaire bocager ; • La campagne résidentielle. <p>Changements très rapides du paysage dus au changement climatique (dépérissement de peuplements forestiers, cf. biodiversité)</p>	1	<p>Dégradation des paysages en lien avec le développement des EnR</p> <p>Dépérissement des forêts en lien avec le changement climatique et la sécheresse, le manque d'eau et les attaques d'insectes fragilisent les arbres.</p>	3	Faible	1	Modéré

	État initial		Tendances d'évolution		Pouvoir d'incidence du PCAET		Enjeux PCAET	
Biodiversité	<p>Faune et une flore départementales riches et diversifiées dont de nombreuses espèces animales d'intérêt patrimonial et de nombreuses espèces protégées sur le territoire</p> <p>Signes de dépérissement de peuplements forestiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surfaces d'épicéas touchées par le scolyte • Fort dépérissement de sapins pectinés avec la sécheresse et la chaleur • Mauvais signes sur le hêtre • Durées de vie réduites <p>Pour le moment, pas de dépérissements massifs</p> <p>Faible nombre de jours avec un risque de feu</p>	2	<p>Augmentation de la vulnérabilité de la biodiversité liée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des concentrations de polluants • Menaces croissantes par la pollution des eaux <p>Modification des conditions de milieu liée au changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perte de biodiversité par déséquilibre des milieux • Modification possible de la diversité et de l'abondance des espèces : <ul style="list-style-type: none"> - Colonisation des milieux par des espèces plus adaptées - Développement d'espèces envahissantes au détriment de la biodiversité autochtone <p>Perte d'adaptation de certaines essences au climat local suite au changement climatique</p> <p>Dépérissement des haies et de la forêt (sécheresse...), augmentation du nombre de jours (+ 9 jours) avec un risque de feu de végétation d'ici 2050</p>	3	<p>Modéré (vigilance sur les impacts d'éventuels projets EnR, impact de la réduction des émissions de polluants sur la faune et la flore)</p>	2	Important	

	État initial		Tendances d'évolution		Pouvoir d'incidence du PCAET		Enjeux PCAET			
Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	<p>Nombreux sites protégés et d'intérêt écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombreuses zones humides (mais seulement 0,03 % du territoire) • 3 sites Natura 2000 (ZSC) (1 227 ha) (2,56 % du territoire) • 12 ZNIEFF (5,06 % du territoire) dont 7 ZNIEFF de type I (389 ha) 5 ZNEFF de type II (2 056 ha) • 1 Arrêté de Protection de Biotope (18 ha) 		2	<p>Augmentation de la vulnérabilité de la biodiversité liée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'augmentation des concentrations de polluants • Les menaces croissantes de pollution des eaux <p>Modification des conditions de milieu liée au changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perte de biodiversité par déséquilibre des milieux • Modification possible de la diversité et de l'abondance des espèces : <ul style="list-style-type: none"> - Colonisation des milieux par des espèces plus adaptées - Développement d'espèces envahissantes au détriment de la biodiversité autochtone <p>Diminution des surfaces en tête de bassin des zones humides</p> <p>Dégradation des zones humides et de leur fonction de protection vis-à-vis des pollutions diffuses</p> <p>Préservation des zones naturelles</p>		3	<p>Modéré (vigilance sur les impacts d'éventuels projets EnR, impact de la réduction des émissions de polluants sur la faune et la flore)</p>		2	Important

	État initial		Tendances d'évolution		Pouvoir d'incidence du PCAET		Enjeux PCAET
Trames verte, bleue et noire	<p>Trame verte : nombreux réservoirs de biodiversité</p> <p>Trame bleue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 208 cours d'eau identifiés pour la trame bleue (linéaires et surfaciques) • 1 axe migratoire (anguilles et saumons atlantique) • 181 obstacles à l'écoulements 	2	<p>Dégradation de la continuité écologique et risque de fragmentation du territoire pour les corridors</p> <p>Augmentation des étiages estivaux pouvant occasionner des discontinuités écologiques (impact sur la trame bleue)</p>	3	<p>Modéré (vigilance sur les impacts d'éventuels projets EnR, impact de la réduction des émissions de polluants sur la faune et la flore)</p>	2	Important
Population et santé (dont risques sanitaires)	<p>Vieillesse de la population (part de population de plus de 75 ans : 11,8 % contre 9,5 % en France)</p> <p>Répartition hétérogène de la population</p> <p>41 établissements de santé sur le territoire</p> <p>Département avec le taux le plus élevé de mortalité</p>	2	<p>Multiplication des canicules et des allergies</p> <p>Risque de canicule accru avec le changement climatique : accroissement du nombre de personnes vulnérables aux vagues de forte chaleur</p> <p>Risques sanitaires accrus du fait du changement climatique</p> <p>Augmentation de la proportion de personnes touchées par des maladies allergiques et augmentation des enjeux sanitaires liés à la pollution</p> <p>Augmentation des affections respiratoires en raison de la dégradation de la qualité de l'air</p>	3	<p>Fort (réduction des émissions de polluants atmosphériques et de GES, mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, etc.)</p>	3	Majeur

	État initial		Tendances d'évolution		Pouvoir d'incidence du PCAET		Enjeux PCAET
Parc bâti	Patrimoine architectural riche : <ul style="list-style-type: none"> • 17 797 logements sur le territoire en 2019 avec 78,1 % de résidences principales, 8,2 % résidences secondaires et logement occasionnels et 13,7 % de logements vacants • 41 établissements de santé • Nombreux établissement scolaire • Plusieurs hébergements touristiques • 27 monuments historiques dont : <ul style="list-style-type: none"> ○ 6 sites classés ○ 19 sites inscrits ○ 2 sites non connus 	2	Plusieurs dispositifs en faveur de la rénovation énergétique et de l'amélioration de l'habitat Augmentation des dégâts causés par la multiplication des évènements climatiques extrêmes	2	Fort (prise en compte de l'énergie et du climat dans les documents d'urbanisme et la politique de rénovation des bâtiments liée au PCAET)	3	Important
Activités économiques	Taux d'emploi de 66,2 % en 2020 (65 % en France) Tissu économique principalement organisé autour de Guéret, avec beaucoup de « villages dortoirs » Part d'emplois par secteur d'activité et comparé à la France en 2020 : <ul style="list-style-type: none"> - 2,6 % d'agriculture contre 2,9% en France - 4,6 % d'industrie contre 13,8% en France - 5,1 % de construction contre 6,9% en France 	1	Impacts du changement climatique sur l'agriculture, la sylviculture et le tourisme : <ul style="list-style-type: none"> • Risque de risque de dégradation de la qualité des eaux, support des activités nautiques • Augmentation des risques sanitaires • Fréquence plus forte des évènements extrêmes 	3	Modéré (création d'activités en lien avec les EnR, accompagnement aux changements de pratiques, etc.)	2	Important

	État initial		Tendances d'évolution		Pouvoir d'incidence du PCAET		Enjeux PCAET
Activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> - 34,1 % de commerce, transports et services divers contre 45,4 % en France - 53,7 % d'administration publique, d'enseignement, de santé, d'action sociale contre 30,9 % en France Territoire assez touristique		(tempêtes, inondations, feux de forêt) <ul style="list-style-type: none"> • Tension sur la ressource en eau, • Évolution des paysages 				
Infrastructures de transport	Plusieurs infrastructures d'envergures : <ul style="list-style-type: none"> • Ligne ferroviaire avec 2 gares : à Guéret et à Montaigut • RN 145 Réseau routier dense, constitué notamment de routes départementales Plusieurs infrastructures liées à la mobilité alternative : <ul style="list-style-type: none"> • Bornes de recharge pour véhicules électriques • Arrêts de bus pour le service de transport à la demande, les 8 Lignes de bus du réseau Transcreuse et les 7 lignes de bus dans la commune de Guéret • Très peu d'aménagements cyclables Dépendance à la voiture sur le territoire	2	Développement des mobilités douces et actives / Diminution de l'autosolisme : <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'autopartage, la location de vélos électriques • Développement des liaisons douces/cyclables 	1	Fort (réduction des émissions de GES, etc.)	3	Important

	État initial		Tendances d'évolution		Pouvoir d'incidence du PCAET		Enjeux PCAET
Risques technologiques	Risque industriel majeur concernant 4 communes 87 ICPE (dont 13 soumises à autorisation et 13 soumises à enregistrement) dont un site SEVESO seuil bas à Guéret Risque lié au transport marchandises dangereuses (TMD) par canalisation concernant 7 communes Risque de rupture du Barrage des Combes pour les 8 communes situées en aval.	2	Pas de projets d'évolution recensés	2	Faible	1	Modéré
Déchets	Adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement Durable EVOLIS 23 2 déchèteries sur le territoire (Guéret et Saint-Vaury) avec deux Centre de traitement et de valorisation des déchets et une plateforme de broyage à Guéret Saturation du site d'enfouissement d'EVOLIS 23, qui exporte les ordures ménagères qu'il collecte dans l'Indre	2	Tarifification incitative depuis 2019 et depuis 2021 pour la ville de Guéret Redevance d'enlèvement des ordures ménagères mis en place dans l'agglomération Hausse du tonnage de déchets recyclables et baisse du tonnage d'ordures ménagères	1	Modéré (actions sur les déchets du PCAET)	2	Modéré
Nuisances	Nuisances sonores : principalement occasionnées par le trafic sur la RN 145 et les parkings d'animaux mais aussi liées au contexte urbain (activités humaines) Nuisances visuelles : friches industrielles, sites pollués Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) a été fait pour le département de la Creuse	2	Évolution corrélée à celle du trafic	2	Modéré (isolation, réduction du trafic, etc.)	2	Important

Les risques naturels, les forêts et espaces agricoles sont traités de manière transversale par les autres parties.

Pour résumer, les principaux enjeux issus de l'Evaluation Environnementale Stratégique, à prendre en compte dans le PCAET, sont les suivants :

Enjeux majeurs PCAET

- Prendre en compte la gestion de la ressource en eau pour assurer sa qualité et sa quantité notamment pour la pérennité des activités agricoles
- Contribuer à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique notamment en réduisant les émissions de GES issues du transport, de l'agriculture et des bâtiments
- Prendre en compte le vieillissement de la population en réduisant notamment les îlots de chaleur en ville

Enjeux importants PCAET

- Préserver les sols du territoire et augmenter la séquestration carbone notamment dans les forêts
- Limiter la dégradation de la qualité de l'air notamment liée aux émissions de polluants atmosphériques par le transport routier, le chauffage au bois et l'agriculture
- Augmenter la production d'énergie renouvelable locale et sa part dans la consommation finale d'énergie du territoire
- Préserver la dominante rurale du territoire en favorisant le renouvellement urbain et la densification afin de maintenir et valoriser l'activité agricole
- Promouvoir la biodiversité via notamment le maintien des haies et la végétalisation (y compris en ville)
- Préserver et restaurer les espaces naturels les plus sensibles du territoire (zones Natura 2000, ZNIEFF, etc.), fragilisés par le changement climatique et l'urbanisation
- Préserver et restaurer les corridors et continuités écologiques du territoire
- Réduire les besoins en énergie des bâtiments en travaillant sur l'efficacité énergétique et en rénovant les bâtiments pour tendre vers l'autonomie énergétique
- Développer les circuits-courts collectifs et citoyens
- Réduire la part de la voiture individuelle et augmenter les déplacements en transport en commun, en covoiturage (trajets moyens à longs) et en modes actifs (trajets courts)

Enjeux modérés PCAET

- Préserver les entités paysagères du territoire
- Développer la filière du tri et la valorisation locale des déchets ménagers

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20250206-41_25-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

2. METHODOLOGIE

Conformément aux exigences concernant le contenu du rapport environnemental de l'Evaluation Environnementale Stratégique, le présent chapitre étudie les incidences environnementales (positives ou négatives) du PCAET sur l'environnement.

Pour chaque thématique environnementale étudiée et chaque action du PCAET, nous avons cherché, via une analyse bibliographique et notre expertise, à répondre à différentes questions (Figure 1).

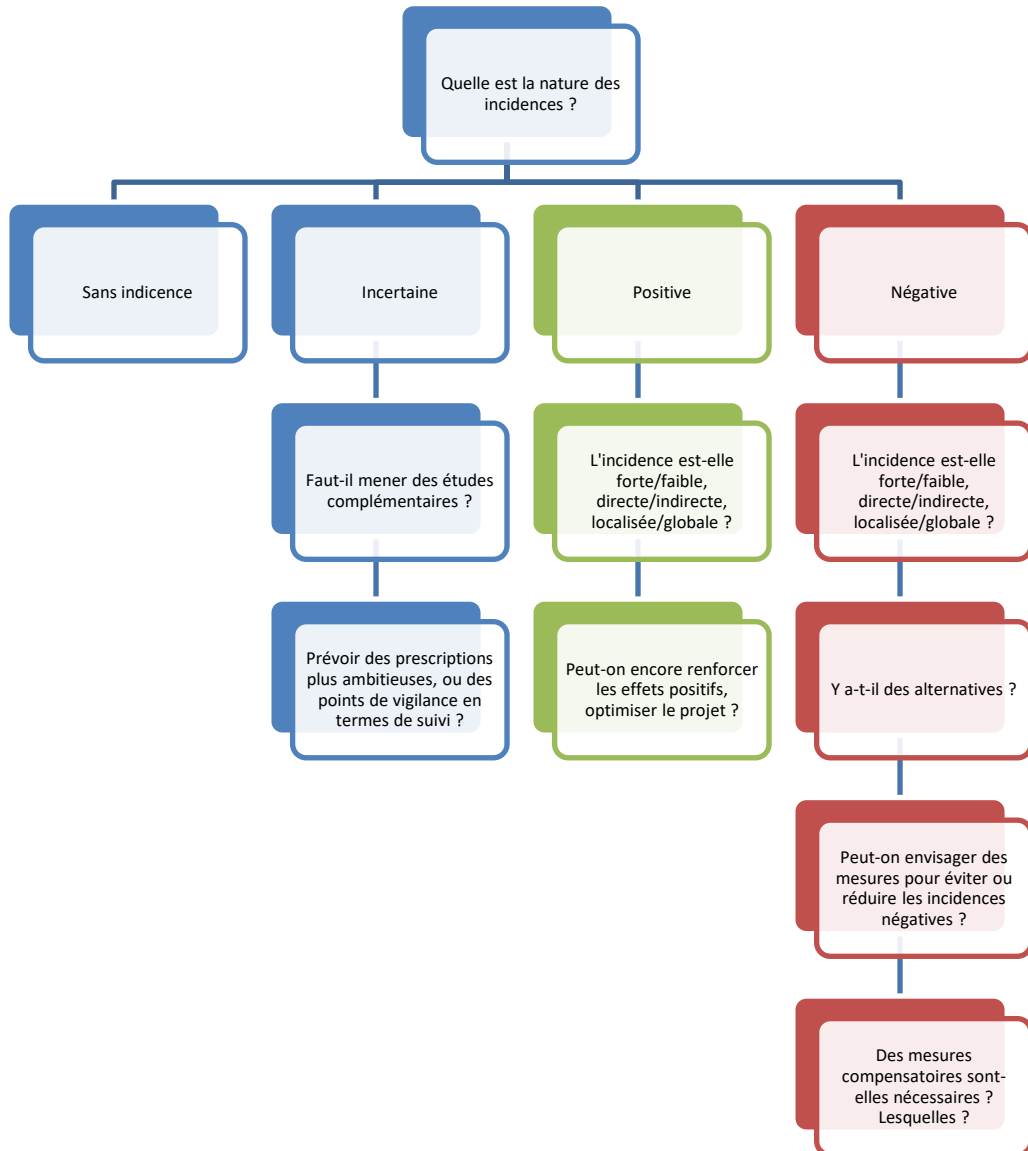


Figure 1 : Schéma de la démarche d'évaluation proposée (Réalisée par AERE)

Un tableau d'analyse des incidences et de prise en compte des enjeux environnementaux du scénario retenu est présenté. De plus, une matrice à double entrée synthétise les incidences des actions du PCAET sur les différentes thématiques environnementales étudiées dans l'Etat Initial de l'Environnement. Pour limiter l'ampleur du tableau et de la matrice, les trois milieux (physique, naturel, humain) sont présentés successivement.

L'analyse des effets environnementaux est un processus itératif devant être réalisé en même temps que l'élaboration de la stratégie territoriale et du plan d'actions. En effet, cette analyse permet la prise en compte de l'environnement de la co-construction de la stratégie jusqu'à la mise en œuvre du plan d'actions en passant par la co-construction

Accusé de réception en préfecture
026-2024-0215-2025-0410-25-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

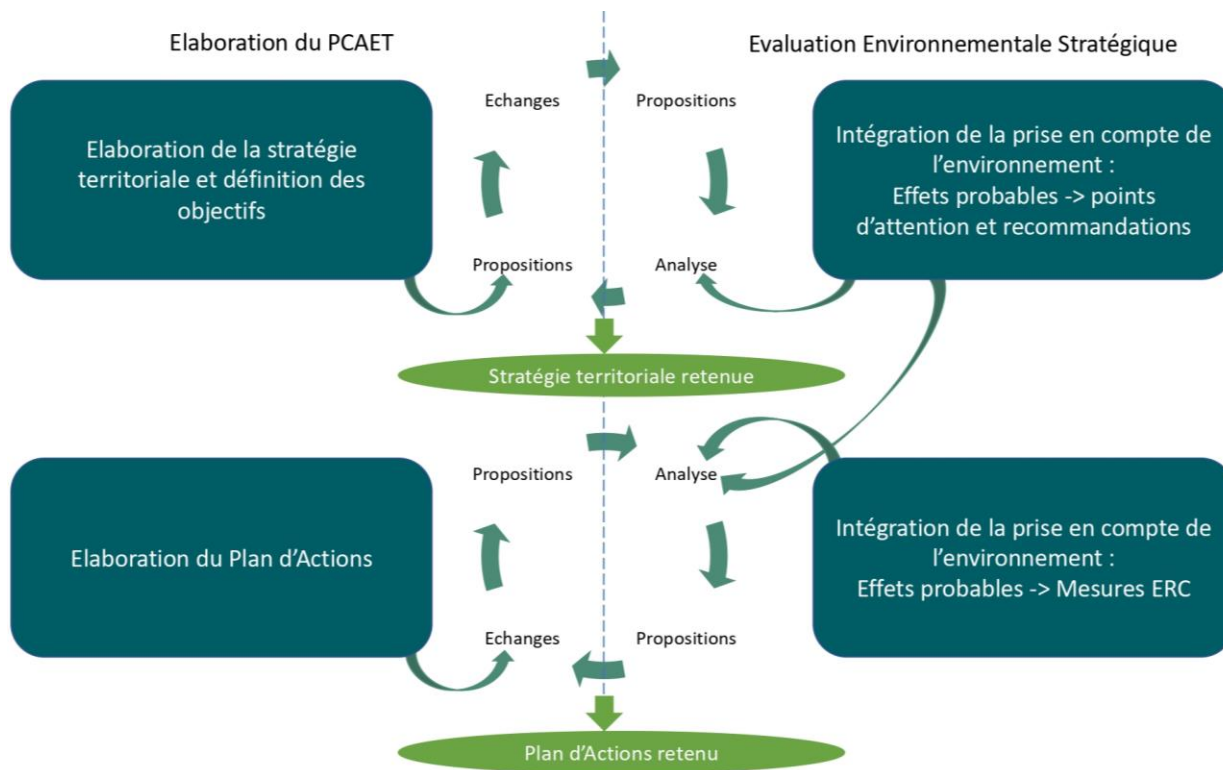


Figure 2 : Processus itératif d'analyse des incidences environnementales (Réalisé par AERE d'après ADEME – Territoires&Climat)

Elle contribue ainsi à formuler et analyser des alternatives/solutions de substitution pour faire ressortir les incidences positives et négatives de chaque option et objectiver les choix opérés, et ainsi faire évoluer le PCAET en intégrant les solutions retenues.

L'EES contribue ainsi à faire évoluer le PCAET au vu des incidences sur l'environnement tirées du diagnostic, ainsi que des alternatives et des mesures d'évitement et de réduction envisagées. Ceci implique une bonne communication entre les services du Grand Guéret en charge de la révision du PCAET et notre équipe : des échanges réguliers ont donc lieu tout le long de cette phase, décomposée en quatre étapes :

1. Analyse des effets de la stratégie retenue et points de vigilance/préconisations ;
2. Analyse des effets du plan d'actions et mesures ERC ;
3. Bilan du PCAET ;
4. Elaboration du dispositif de suivi et des indicateurs environnementaux.

2.1. Analyse des effets du PCAET

Les étapes 1 et 2 forment l'analyse des effets du PCAET : la méthodologie d'analyse des effets environnementaux est similaire pour l'analyse de la stratégie retenue et des actions. Nous présentons donc ici la méthodologie commune et nous détaillons ensuite, dans les paragraphes suivants, les spécificités de chaque analyse.

Sont analysés, pour la stratégie retenue et les actions, les effets environnementaux qui regroupent à la fois :

- Les incidences environnementales ;
- La prise en compte des enjeux environnementaux et la compatibilité avec ceux-ci (qui sont définis grâce à l'Etat Initial de l'Environnement cf. Rappel des tendances et des enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement).

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20250206-41_25-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

Cependant pour rappel, par la définition et le contenu que lui donne le législateur depuis son origine¹, le PCAET vise à améliorer la qualité environnementale des territoires concernés : si certaines mesures d'un PCAET peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement, elles sont a priori peu nombreuses et sont quasiment systématiquement soulevées par la concertation (éolien, qualité de l'air, etc.), obligatoire pour les PCAET.

De plus, le PCAET étant un document principalement stratégique, tout son contenu n'a pas une portée opérationnelle directe et des incidences quantifiables. Pour les objectifs et les actions « amont », non localisés et/ou non quantifiés à ce stade, l'évaluation environnementale fine est différée à la réalisation d'études d'impact ultérieures, établies à l'occasion des procédures d'urbanisme opérationnelles classiques (permis d'aménager, de construire, etc.) ou d'autorisation environnementale de certaines installations (ICPE, etc.). Une évaluation **qualitative** de l'incidence (positive ou négative) sur l'environnement est en revanche a minima proposée pour le scénario et toutes les actions.

Pour une meilleure lisibilité et compréhension de l'analyse des incidences sur l'environnement, nous avons réalisé une analyse sur les milieux :

- Physique : sols/sous-sols, ressource en eau, ressources non renouvelables, ressources renouvelables et climat, qualité de l'air, énergie et émissions de GES ;
- Naturel : paysages et patrimoine naturel, biodiversité, zones protégées (dont zones Natura 2000) et d'intérêt écologique, trames verte-bleue-noire et risques naturels ;
- Humain : population et santé, parc bâti, activités économiques, infrastructures de transport, risques technologiques, déchets et nuisances.

Plus précisément, chaque thématique est analysée selon différents critères :

Milieu	Thématiques analysées	Critères potentiellement impactés
Physique	Sols/Sous-sol	Qualité du sol, stockage carbone et artificialisation des sols
	Ressource en eau	Qualité et quantité d'eau du territoire
	Ressources non renouvelables	Réhabilitation d'anciens sites et utilisation de ressources épuisables
	Ressources renouvelables – Climat	Changement climatique
	Qualité de l'air	Qualité de l'air
	Energie – Emissions de GES	Changement climatique, utilisation de l'énergie (consommation, production) et émissions de GES
Naturel	Paysages – Patrimoine naturel	Qualité des paysages et du patrimoine naturel
	Biodiversité	5 facteurs d'érosion de la biodiversité et biodiversité en ville
	Zones protégées et d'intérêt écologique	Milieux et biodiversité abritée

¹ La réglementation relative au PCAET est renseignée dans [l'article L229-26 du code de l'environnement](#), [le décret n°2016-849 du 28 juin 2016](#) et [l'arrêté du 14/02/2025 relatif au PCAET](#).

Accusé de réception en préfecture
023-2000374826-20250206_41-26-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

Milieu	Thématiques analysées	Critères potentiellement impactés
Naturel	Natura 2000	Points importants à prendre en compte des plans de gestion et documents d'objectifs (DOCOB)
	Trames verte-bleue-noire	Corridors et continuités écologiques et pollution lumineuse
	Risques naturels	Risques et leurs conséquences
Humain	Population – Santé	Santé (dont risques sanitaires et maladies)
	Parc bâti	Consommation, efficacité énergétique des bâtiments et lutte contre le changement climatique
	Activités économiques	Changement climatique et lutte contre celui-ci et création d'emplois
	Infrastructures de transport	Changement climatique et lutte contre celui-ci
	Risques technologiques	Risques technologiques
	Déchets	Changement climatique et lutte contre celui-ci
	Nuisances	Nuisances sonores liées à la circulation et nuisances olfactives notamment

L'analyse porte aussi bien sur les incidences positives et négatives, directes, indirectes, temporaires et permanentes des orientations stratégiques et des actions du PCAET sur l'environnement. Cette analyse est orientée en particulier sur les thématiques jugées à enjeux et est réalisée via une matrice d'analyse ou des grilles multicritères.

Dans le tableau suivant, sont présentés les critères généraux d'appréciation en fonction de la notation des niveaux d'incidences et le code couleur utilisé :

Niveau d'incidence	Critères de notation
Positive majeure (++)	Effet sur l'environnement améliorant significativement la qualité d'une ou plusieurs des composantes
Positive modérée (+)	Effet sur l'environnement améliorant la qualité d'une ou plusieurs des composantes
Neutre (0)	Aucun impact sur l'environnement
Incertain (+/-)	Effet sur l'environnement incertain
Négative modérée (-)	Effet sur l'environnement dégradant la qualité d'une ou plusieurs des composantes
Négative majeure (--)	Effet sur l'environnement dégradant significativement la qualité d'une ou plusieurs des composantes

Les incidences peuvent être directes (directement issues de la mise en place de l'action, notées en noir) ou indirectes (n'émanant pas de l'action en elle-même mais des actions induites, notées en blanc).

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20250206-41-25-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

2.1.1. ANALYSE DES EFFETS DE LA STRATEGIE RETENUE ET POINTS DE VIGILANCE/PRECONISATIONS

Explication des choix

En amont de l'analyse de la stratégie retenue (composé du scénario retenu et d'un plan stratégique), une explication des choix réalisés au vu des scénarios présentés est menée afin de justifier le choix de la stratégie territoriale. Nous résumons ici l'historique de l'élaboration du PCAET, les débats qui ont pu animer les rédacteurs et la chaîne décisionnelle ayant conduit aux propositions, les participations aux COPIL et réunions de travail d'élaboration de la stratégie. Cette partie traduit le plus fidèlement possible le processus itératif.

Analyse des effets du scénario territorial

Puis le scénario retenu est présenté et analysé selon le procédé décrit précédemment.

Proposition de points de vigilance / préconisations

Cette analyse permet d'identifier de manière plus précise les incidences positives et négatives et également de **mettre en évidence des « points de vigilance » et des recommandations associées à prendre en compte pour l'élaboration du plan d'actions du PCAET**. Ce ne sont pas des mesures ERC mais bien des points de vigilance qui sont mis en avant : les mesures « ERC » à mettre en place sont liées aux actions et sont donc détaillées dans la partie d'analyse des actions du PCAET. Il s'agit ainsi de propositions pour améliorer la prise en compte de l'environnement dans les orientations du PCAET et éviter et sinon réduire les effets identifiés. Ces points de vigilance sont proposés par thématiques en parallèle de l'analyse des effets de la stratégie territoriale retenue.

Analyse des incidences du plan stratégique

Concernant le plan stratégique, la formulation large des axes stratégiques et opérationnels, basée sur le concept de « développement durable » (à la jonction des enjeux économiques, sociaux et environnementaux), ne permet qu'une première analyse « a priori » des impacts environnementaux de la stratégie du PCAET. Cette analyse globale, sous la forme d'un tableau suivi par des commentaires, est faite au niveau de précision des trois milieux étudiés, sans entrer dans leur détail. De plus, nous avons analysé les effets cumulés des axes stratégiques du PCAET avec les objectifs principaux des autres plans et programmes ou projet de plans et programmes sur l'environnement.

2.1.2. ANALYSE DES EFFETS DU PLAN D' ACTIONS ET PROPOSITION DE MESURES ERC

Après avoir réalisé une explication de la démarche de co-construction du plan d'actions, l'analyse de ses effets est réalisée selon une méthodologie similaire à celle de la stratégie retenue.

De plus, l'analyse des incidences sur les zones Natura 2000, au regard de leurs objectifs de conservation des sites, est également réalisée conformément à l'article [L414-4 du Code de l'Environnement](#). Nous nous sommes appuyés sur les DOCOB (documents d'objectifs) des trois sites présents sur le territoire :

- [« Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents »](#)
- [« Gorges de la Grand creuse »](#),
- [« Vallée du Taurion et affluents »](#).

Les résultats sont intégrés dans l'analyse du milieu naturel de l'EES du PCAET. Nous avons proposé si besoin des mesures de suppression et de réduction afin de conclure à une non-atteinte du réseau Natura 2000.

Méthodes d'élaboration des mesures ERC

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20250206-41_25-DE
Date de l'émission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

D'après le [Décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation environnementale de certains plans et documents ayant incidence sur l'environnement](#), et l'[article R.122-20 du Code de l'Environnement](#), « le rapport environnemental comprend la présentation successive des mesures prises pour :

- a) éviter les incidences négatives sur l'environnement du plan, schéma, programme ou autre document de planification sur l'environnement et la santé humaine thématiques environnementale
- b) réduire l'impact des incidences mentionnées au a) ci-dessus n'ayant pu être évitées ;
- c) compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du plan, schéma, programme ou document de planification sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

S'il n'est pas possible de compenser ces effets, la personne publique responsable justifie cette impossibilité. Les mesures prises au titre du b) du 5° sont identifiées de manière particulière. La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes et de l'exposé de leurs effets attendus à l'égard des impacts du plan, schéma, programme ou document de planification identifiés au 5° ».

Suite à l'analyse des effets notables probables du projet de plan d'action du PCAET sur l'environnement, différentes mesures d'évitement, de réduction et de compensation (mesures ERC) sont venues alimenter le programme d'actions.

Les mesures d'évitement et de réduction mises en place par le Grand Guéret, préconisées par l'Evaluation Environnementale Stratégique, sont ainsi directement présentées dans l' Dans un esprit similaire à la phase d'élaboration de la stratégie, plusieurs temps de concertation ont été organisés par le Grand Guéret afin de co-construire le plan d'actions autour d'actions partagées et portées par chacun. Au total, 12 évènements ont eu lieu sous différentes formes, de juin à décembre 2023 :

Une boîte à idées a été mise en place de juin à octobre 2023 via le site internet du Grand Guéret pour collecter les contributions citoyennes.

Des visites ont eu lieu durant les semaines européennes du développement durable (SEDD) du 20 septembre au 5 octobre :

- Visite du réaménagement/végétalisation d'une cour d'école avec la ville de Guéret et le CAUE de la Creuse à l'école élémentaire Jacques Prévert à Guéret a eu lieu le 20 septembre 2023 (8 participants)
- Visite de la centrale photovoltaïque du Grand Guéret avec le CPIE des Pays Creusois et le Grand Guéret le 26 septembre 2023 (3 participants)
- Visite de la plateforme de collecte et de valorisation des déchets de la construction avec EC3 à Sainte-Feyre le 28 septembre 2023. Cette visite était réservée aux professionnels et aux entreprises (7 participants)
- Balade « Et si on parlait haie et gestion durable du bocage ? » avec le CPIE des Pays Creusois et le GAEC du Puy des Forges à Saint-Christophe le 30 septembre 2023 (finalement annulée)
- Visite du réseau de chaleur de Guéret avec ENGIE le 5 octobre 2023. Cette visite était réservée aux professionnels et aux entreprises (13 participants)

Deux ateliers de concertation ont eu lieu le 2 et 3 octobre 2023 à Guéret. Ouvert au grand public, ces ateliers avaient pour but de présenter les noms des axes avec les orientations et de recueillir des propositions d'actions. A la fin des ateliers, les participants ont pu prononcer leur intérêt pour les différentes propositions grâce à un système de vote avec des gommettes. Ce format a permis de faire émerger des 107 propositions d'actions (14 participants pour les deux ateliers).

Deux autres ateliers de concertation ont eu lieu les 6 et 9 novembre avec les services et élus (environ 8 participants par atelier).

Un COFIL a eu lieu le 5 décembre 2023 afin de travailler sur un plan d'actions avec les élus et

Accusé de réception en préfecture
025126005482512025026644 25-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

les partenaires. C'était un atelier participatif consistant à hiérarchiser par classe d'importance des actions pour les 5 axes ainsi qu'un axe transversal. (19 participants)

De fin janvier à fin mars, nous avons élaboré les fiches d'action et tenu des réunions avec les services et partenaires pilotes afin de les compléter

La liste finale des actions a été validée en comité de pilotage le 12 avril 2024, sur la base du travail réalisé en ateliers, par la collectivité, les partenaires et services.

Ce sont ainsi 47 actions qui ont été retenues pour le plan d'actions du PCAET de la CA du Grand Guéret. La liste des actions est présentée sur les pages suivantes tandis que les comptes-rendus et la restitution du travail réalisé pendant les ateliers sont annexé aux documents du PCAET.

La construction définitive du programme d'actions s'est faite avec les élus et les principaux partenaires lors des comités techniques et de pilotage début avril 2024. Ces réunions ont permis de valider le contenu des actions, leurs objectifs (chiffrés le cas échéant), les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et partenaires ainsi que les indicateurs de suivi.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20250206-41_25-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

Analyse des incidences du plan d'actions et mesures ERC (et non dans un paragraphe dédié).

Prise en compte des enjeux environnementaux du territoire

La prise en compte des enjeux environnementaux n'est pas précisée par thématique mais dans un tableau synthèse listant les actions en lien avec chaque enjeu.

2.1. Bilan du PCAET

Nous vérifions dans cette partie que la stratégie et le plan d'actions prennent en compte les enjeux issus de l'Etat Initial de l'Environnement et permettent à la collectivité de se mettre en ordre de marche pour atteindre les neuf objectifs assignés aux PCAET (Figure 3) dans le [Décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial](#).

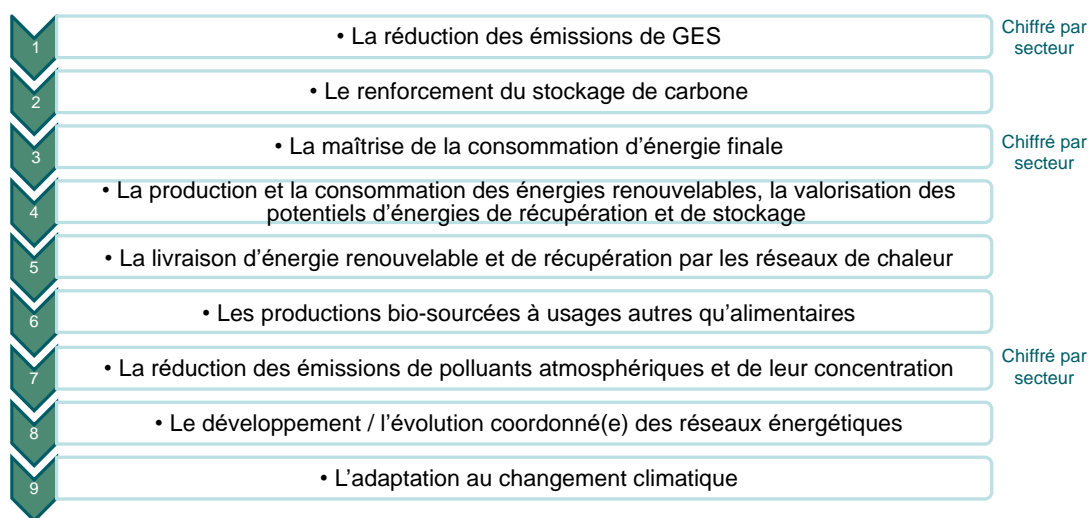


Figure 3 : Objectifs visés par le [Décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial](#)

2.2. Elaboration du dispositif de suivi et des indicateurs environnementaux

En complément des indicateurs de suivi et d'évaluation figurant déjà dans les fiches actions du PCAET (et portant sur les résultats directement visés par le document, à savoir la baisse des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques et la production d'énergie renouvelable principalement), des indicateurs sont proposés pour suivre l'évolution des principaux paramètres environnementaux complémentaires traités dans l'Etat Initial de l'Environnement.

Ils sont définis sur la base des incidences négatives et les mesures ERC mises en avant par l'EES. Plus précisément, nous avons proposé un ou plusieurs indicateurs pour au moins chaque incidence négative relevée dans l'analyse des effets du plan d'action. Sachant, qu'une incidence négative peut être commune à plusieurs actions (artificialisation des sols par exemple), les indicateurs sont proposés non pas par action mais par catégorie d'incidence. Ces indicateurs figurent aussi dans les fiches actions du plan d'actions du PCAET. Des **indicateurs stratégiques**, en lien avec les objectifs de la stratégie du PCAET et/ou des enjeux environnementaux identifiés lors de l'EIE sont également proposés. Ceux-ci ne sont pas forcément reliés à une action. Les objectifs ont été renseignés autant que possible.

Afin de ne pas multiplier les indicateurs de suivi, nous avons porté une attention particulière à leur mutualisation avec les indicateurs d'autres plans, démarches ou politiques publiques. Ainsi, nous proposons un nombre limité d'indicateurs qui s'appuient sur des indicateurs déjà suivis par la collectivité dans la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation.

publiques. De plus, nous avons veillé également à proposer des indicateurs pertinents au regard du suivi et de l'évaluation des impacts environnementaux du PCAET, et dont les valeurs sont aisément accessibles.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20250206-41_25-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

3. ANALYSE DE LA STRATEGIE TERRITORIALE RETENUE ET RECOMMANDATIONS DE PRECONNISATIONS

3.1. Explication des choix réalisés pour définir la stratégie territoriale retenue

Le bureau d'étude a dû mettre en place un processus de co-construction de la stratégie qui associe les élus et les partenaires du Grand Guéret, qui ont pu se prononcer sur différentes propositions. Il y a eu deux propositions de scénarios et c'est le bureau communautaire qui a sélectionné le scénario final. Les étapes de ce processus ont été les suivantes (Figure 4) :

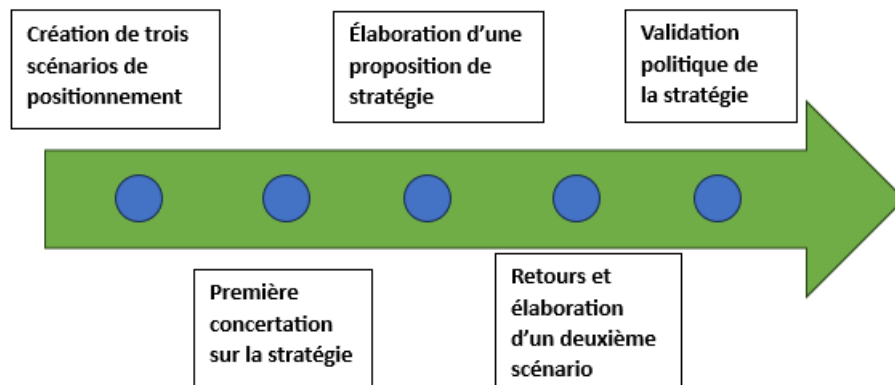


Figure 4 : Etapes de co-construction de la stratégie territoriale

Les trois scénarios proposés ont été débattus au cours de plusieurs réunions organisées afin de co-construire la stratégie territoriale globale. En effet, entre mars 2023 et septembre 2023, cinq réunions avec les agents, élus et partenaires ont été réalisées de manière à aboutir à la meilleure stratégie possible (Figure 4).

La première étape a impliqué la conception de trois scénarios types (tendanciel, "potentiel maximum", SRADDET) à exposer à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et à ses partenaires, pour les orienter dans leur choix pour le scénario du PCAET.

Suite à cette première étape, le 28 avril 2023, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a orchestré une séance de restitution du diagnostic et de concertation sur la stratégie, spécifiquement conçue pour les élus et les partenaires du territoire.

Les échanges et les contributions recueillis lors de la réunion de concertation sur la stratégie du 28 avril ont été essentiels pour formuler une première version concrète de la stratégie du Plan Climat Air Énergie Territorial. Cette proposition stratégique s'appuie largement sur le scénario "potentiel maximum" et intègre un plan stratégique qui reflète les enjeux identifiés à la fois par les élus et les partenaires, ainsi que ceux révélés par le diagnostic.

La proposition stratégique élaborée antérieurement a été examinée et débattue lors d'un comité de pilotage élargi qui s'est tenu le 13 juin 2023 à Guéret, ainsi que lors de la réunion de la commission énergie de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret le 20 juin 2023. Au cours de ces discussions, de nombreuses réactions exprimant des doutes quant à la faisabilité des objectifs du scénario initial ont été émises. Par conséquent, il a été convenu de concevoir un nouveau scénario, moins ambitieux mais plus réaliste, qui serait ensuite présenté conjointement avec le premier scénario au Bureau Communautaire du Grand Guéret.

La stratégie a été examinée et délibérée lors de la réunion du Bureau Communautaire qui s'est tenue le 14 septembre 2023. À cette occasion, les élus ont opté pour l'adoption du deuxième scénario de transition, jugé plus réaliste, et ont approuvé les grandes orientations stratégiques. Toutefois, il a été convenu de reporter la discussion sur leur mise en œuvre sous forme d'orientations spécifiques dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions.

Recours de réception en préfecture
023-200034825-20250206-41_25-DE
Date de création : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

Cette approche permettra d'avoir des éléments concrets pour évaluer leur pertinence avant toute décision finale.

3.2. Présentation de la stratégie territoriale retenue

La stratégie territoriale retenue est détaillée dans le document « Stratégie » du PCAET. Ici, nous rappelons juste les grandes orientations et analysons de manière plus précise les incidences probables de cette stratégie sur l'environnement.

Le scénario de transition énergétique retenu a été ajusté pour être plus réaliste après des débats approfondis et des consultations au sein du Bureau Communautaire du Grand Guéret. Contrairement la première version du scénario, jugé trop ambitieux et potentiellement difficile à mettre en œuvre a donné lieu au deuxième scénario de transition prend en compte les différentes contraintes et réalités du territoire. Il vise à proposer des actions plus réalisables tout en étant aligné avec les objectifs de développement durable et de lutte contre le changement climatique. Ce choix a été motivé par la nécessité de garantir une approche viable et efficace pour la mise en œuvre du PCAET, tout en prenant en considération les ressources disponibles et les spécificités locales.

Il prend en compte les neuf objectifs réglementaires et décline de façon chiffrée certains d'entre eux :

1. **Réduction des émissions de gaz à effet de serre** : réduction de 52 % des émissions de GES d'ici 2050 par rapport à 2023 axée particulièrement sur les transports, le résidentiel et le tertiaire ;
2. **Renforcement du stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments** : augmentation de 27,8 % de la séquestration carbone en 2050 par rapport à 2019 ;
3. **Maîtrise de la consommation d'énergie finale** : réduction de 41 % des consommations d'énergie d'ici 2050 par rapport à 2019 axée sur la rénovation des bâtiments et une mobilité durable ainsi que le développement de l'implication des citoyens dans les projets d'énergie renouvelable ;
4. **Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage** : augmentation de 119 % la production d'énergie renouvelable avec le biogaz et avec biocarburants en 2050 par rapport à 2019. Augmentation de la production de 92 % sans biogaz et sans biocarburants et enfin augmentation de 601 % sans biogaz de réseau et sans bois en 2050 ;

Tableau 1 : Objectifs de réduction des émissions de polluants en 2030 et 2050 par rapport à 2019

Polluant	2030		2050	
	Tonne	%	Tonne	%
COVM	-109,4	-43%	-215,7	-84%
NH3	-48,5	-8%	-154,2	-26%
NOx	-149,4	-34%	-327,7	-74%
PM10	-42,1	-36%	-83,3	-71%
PM2,5	-37,7	-42%	-71,8	-80%
SO2	-13,3	-34%	-27,8	-71%

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20250206-41_25-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

3.2.1. EFFETS DE LA STRATEGIE TERRITORIALE RETENUE ET POINTS DE VIGILANCE SUR LES THEMATIQUES DES MILIEUX PHYSIQUE, NATUREL ET HUMAIN

Cette analyse permet de mettre en évidence des « points de vigilance » et des recommandations associées à prendre en compte pour l'élaboration du plan d'actions du PCAET. Les mesures « ERC » à mettre en place sont liées aux actions et sont donc détaillées dans la partie d'analyse des actions du PCAET.

Effets sur le milieu physique

Thématiques	Incidences positives	Incidences négatives	Incidence globale	Points de vigilance et Recommandations
Sols et sous-sol	<p>Amélioration de la qualité des sols en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des émissions de GES liées aux engrais azotés permis par la baisse des émissions par parcelle et de GES non énergétiques (hors engrais) - Réduction des émissions de polluants atmosphériques - Augmentation de la séquestration carbone - Meilleures pratiques culturales et gestion adaptée des espaces naturels et forestiers 	<p>Artificialisation et pollution (risque de fuites pour la méthanisation par exemple) des sols dues à certaines installations d'EnR</p> <p>Artificialisation limitée liée au développement des mobilités douces (création de pistes cyclables notamment)</p>	+	<p>Les études réalisées en lien avec le développement des EnR devront permettre de limiter au maximum les impacts. L'artificialisation des sols devra être évitée dans la mesure du possible en privilégiant les implantations sur des tissus déjà urbanisés, sols pollués ou sur les toits des bâtiments (pour le solaire par exemple).</p> <p>L'artificialisation inévitable des sols pourra être compensée par le développement de la biodiversité en ville par exemple (espaces verts, toits et murs végétalisés, ...).</p>
Enjeu associé	<p>Préserver les sols du territoire et augmenter la séquestration carbone notamment dans les forêts</p> <p>➤ Partiellement pris en compte</p>			

Thématiques	Incidences positives	Incidences négatives	Incidence globale	Points de vigilance et Recommandations
Ressource en eau	<p>Lutte contre les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau grâce à la diminution des émissions de GES non énergétiques et liées aux engrais azotés du secteur agricole</p> <p>Préservation de la qualité de la ressource en eau via la réduction des émissions de polluants atmosphériques notamment ceux du secteur agricole, le changement de pratique qui permettront aussi de préserver la quantité</p> <p>Préservation et sécurisation de la ressource via notamment à l'incitation à des pratiques agricoles plus vertueuses</p>	<p>Pollution des eaux due à certaines installations d'EnR telle que la méthanisation qui entraîne un risque de fuite et donc de pollution des sols et des eaux</p> <p>Raréfaction de la ressource en eau due au changement climatique ainsi que l'évolution des besoins pour la collectivité</p>	++	<p>Les études réalisées en lien avec le développement des EnR devront permettre de limiter au maximum les impacts sur l'eau.</p> <p>La gestion des eaux pluviales et l'assainissement sur le territoire devraient également être prise en compte dans le plan d'actions.</p>
Enjeu associé	<p>Prendre en compte la gestion des ressources en eau pour assurer sa quantité et sa qualité notamment pour la pérennité des activités agricoles</p> <p>➤ Pris en compte</p>			

Thématiques	Incidences positives	Incidences négatives	Incidence globale	Points de vigilance et Recommandations
Ressources non renouvelables	Report énergétique des énergies fossiles vers les EnR avec un facteur d'évolution de 100% en 2050 pour le fioul et gaz en bouteilles reporté en bois et un réseau de gaz qui est 100% approvisionné en biogaz	/	+	<p>Les études réalisées en lien avec le développement des EnR devront prendre en compte les impacts possibles sur la biodiversité, les sols, l'eau du site réhabilité.</p> <p>Le report sur le bois devra favoriser le bois-énergie local. Point de vigilance en lien avec l'exploitation forestière pour la production de bois énergie local sur l'impact sur le milieu naturel : le développement de cette filière devra être conditionné à un choix approprié d'essences adaptés au territoire et permettant de garantir la diversité des espèces.</p>
Ressources renouvelables et climat	<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique via la réduction des émissions de GES et des consommations d'énergie (cf. Energie et émissions de GES)</p> <p>Augmentation de la part des EnR dans la consommation finale en lien avec le développement des EnR</p> <p>Amélioration de la gestion des forêts notamment</p>	<p>Artificialisation, pollutions et nuisances dues à certaines installations d'EnR.</p> <p>Maintien des pratiques agricoles, bien qu'ayant changé de pratiques, continuant à émettre des GES et des polluants</p>	+	<p>Les études réalisées en lien avec le développement des EnR devront permettre de limiter au maximum les impacts et prévoir des mesures ERC.</p> <p>Le développement de l'agroforesterie et le déploiement de haies bocagères devra permettre de compenser les émissions liées au secteur agricole.</p> <p>De plus, changer les pratiques et les équipements agricoles pourrait aider à compenser les émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Point de vigilance à noter quant au choix de la pratique sylvicole. En effet, bien que la combustion du bois soit souvent considérée comme neutre en carbone, l'ADEME a réalisé une analyse du cycle de vie montrant l'impact variable induit par une augmentation de la récolte du bois sur les stocks de carbone ou le puits de carbone forestier : il peut diminuer, ou augmenter, suivant les pratiques sylvicoles modélisées. L'ADEME recommande donc de favoriser les pratiques sylvicoles permettant</p>

Thématiques	Incidences positives	Incidences négatives	Incidence globale	Points de vigilance et Recommandations
Enjeu associé	Contribuer à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique notamment en réduisant les émissions de GES issues du transport, de l'agriculture et des bâtiments ➤ Pris en compte			d'augmenter la production de bois-énergie tout en limitant la diminution ou en augmentant les stocks moyens de carbone en forêt comme par exemple la production de plaquettes forestières à partir de nouveaux boisements sur des terres actuellement non boisées en déprise agricole ou sur des friches urbaines qui peut favoriser en même temps le stockage de carbone en forêt.
Qualité de l'air	Contribution à l'amélioration de la qualité de l'air via la réduction des consommations d'énergie grâce à la sobriété énergétique et surtout des émissions de GES et de polluants atmosphériques et particulièrement ceux du secteur agricole, du transport (développement de la mobilité douce, augmentation de 41 % de véhicules électriques) avec une diminution de 60 % d'émissions non énergétiques de GES en 2050	Maintien des pratiques agricoles, bien qu'ayant changé de pratiques, continuant à émettre des polluants atmosphériques Utilisation importante de l'énergie bois pouvant entraîner une pollution liée à la combustion du bois (source de composés organiques volatils non méthaniques et de particules)	+	Lors de l'utilisation du bois énergie, des éléments concernant la préservation de la qualité de l'air sont à inscrire systématiquement avec des éléments sur le traitement des fumées, la qualité des appareils de chauffage, le séchage du bois, l'approvisionnement local des bois, etc.
Enjeu associé	Limiter la dégradation de la qualité de l'air notamment liée aux émissions de polluants atmosphériques par le transport routier, le chauffage au bois et l'agriculture ➤ Pris en compte			

Thématiques	Incidences positives	Incidences négatives	Incidence globale	Points de vigilance et Recommandations
Energie et émissions de gaz à effet de serre	<p>Réduction des émissions de GES et des consommations d'énergie via notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de la sobriété et l'efficacité énergétique dans les ménages et les bâtiments (rénovation notamment) - Mise en place du télétravail <ul style="list-style-type: none"> - Déploiement de l'écoconduite, réduction des consommations de carburant (véhicules GNV, électriques), baisse du transit routier et report modal, etc. - Meilleures pratiques culturales dans le secteur agricole <p>Report des énergies fossiles vers des énergies moins carbonées via le développement des EnR</p> <p>Diminution de l'usage et de la dépendance aux énergies non renouvelables</p>	<p>Artificialisation, pollutions et nuisances dues à certaines installations d'EnR.</p> <p>Maintien des pratiques agricoles, bien qu'ayant changé de pratiques, continuant à émettre des GES et des polluants atmosphériques mais de manières moins importantes</p> <p>Utilisation importante de l'énergie bois pouvant des émissions de GES</p>	+	<p>Les études réalisées en lien avec le développement des EnR devront permettre de limiter au maximum les impacts et prévoir des mesures ERC.</p> <p>Point de vigilance en lien avec l'exploitation forestière pour la production de bois énergie local sur l'impact sur le milieu naturel : le développement de cette filière devra être conditionné à un choix approprié d'essences adaptés au territoire et permettant de garantir la diversité des espèces.</p> <p>Point de vigilance à noter quant au choix de la pratique sylvicole afin de favoriser les pratiques sylvicoles permettant d'augmenter la production de bois-énergie tout en limitant la diminution ou en augmentant les stocks moyens de carbone en forêt</p>
Enjeu associé	<p>Augmenter la production d'énergie renouvelable locale et la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie du territoire</p> <p>➤ Pris en compte</p>			

Incidences sur le milieu naturel (dont zones Natura 2000)

Thématiques	Incidences positives	Incidences négatives	Incidence globale	Points de vigilance et Recommandations
Paysage et patrimoine naturel	Protection du milieu naturel via l'incitation vers des pratiques agricoles et sylvicoles plus vertueuses	Développement des EnR et des mobilités douces pouvant dégrader les paysages et le patrimoine naturel	0	L'intégration dans le paysage du développement des EnR et des mobilités décarbonées sera à prendre en compte et devra être réfléchi dès la co-construction du plan d'actions. La préservation de la dominante rurale devra être prise en compte.
Enjeux associés	<p>Préserver les entités paysagères du territoire</p> <p>➤ Non pris en compte</p> <p>Préserver la dominante rurale du territoire en favorisant le renouvellement urbain et la densification afin de maintenir et valoriser l'activité agricole</p> <p>➤ Non pris en compte</p>			
Biodiversité	<p>Amélioration de la biodiversité grâce à une gestion adaptée des espaces naturels</p> <p>Meilleure qualité des milieux (sols, eaux et air) grâce à la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques et particulièrement ceux du secteur agricole</p> <p>Lutte contre plusieurs facteurs d'érosion de la biodiversité : Changement Climatique et Pollution.</p>	Artificialisation, pollutions et nuisances liées à certaines installations d'EnR (notamment lors de leur installation) et des mobilités douces (pistes cyclables par exemple)	+	<p>Les études réalisées en lien avec le développement des énergies renouvelables et des mobilités douces devront permettre de limiter au maximum les impacts et prévoir des mesures ERC.</p> <p>L'artificialisation inévitables des sols devra être compensée par le développement de la biodiversité en ville par exemple (espaces verts, toits et murs végétalisés, etc.).</p>

Thématiques	Incidences positives	Incidences négatives	Incidence globale	Points de vigilance et Recommandations
Enjeu associé	Promouvoir la biodiversité via notamment le maintien des haies et la végétalisation (y compris en ville) ➤ Pris en compte			
Zones protégées et d'intérêt écologique	Semblable aux incidences des thématiques Biodiversité et Trame verte, bleue et noire	Semblable aux incidences des thématiques Biodiversité et Trame verte, bleue et noire	0	Les études réalisées en lien avec le développement des énergies renouvelables, de l'urbanisation et des mobilités douces devront permettre de limiter au maximum les impacts et prévoir des mesures ERC. L'artificialisation inévitables des sols devra être compensée par le développement de la biodiversité en ville par exemple (espaces verts, toits et murs végétalisés, etc.).
Enjeu associé	Préserver et restaurer les espaces naturels les plus sensibles du territoire (zones Natura 2000, ZNIEFF, etc.), fragilisés par le changement climatique et l'urbanisation ➤ Partiellement pris en compte			
Natura 2000	Semblable aux incidences de la thématique Zones protégées et d'intérêt écologique Prise en compte de plusieurs objectifs de conservation des DOCOB des trois sites Natura 2000 : - Gestion durable des milieux forestiers - L'amélioration de la qualité des eaux et du substrat, et donc le maintien des habitats d'espèces aquatiques - Maintien des haies, alignements d'arbres et arbres isolés	Semblable aux incidences de la thématique Zones protégées et d'intérêt écologique Non prise en compte de plusieurs objectifs de conservation des DOCOB des trois sites Natura 2000 : - Conservation et/ou la restauration des habitats ouverts d'intérêt communautaire - Gestion des habitats d'espèces associés aux carrières	0	Il faudrait prendre en compte dans le plan d'actions les objectifs des DOCOB non pris en compte.

Thématiques	Incidences positives	Incidences négatives	Incidence globale	Points de vigilance et Recommandations
Trames verte, bleue et noire	Restauration des continuités écologiques via le développement des haies, de la végétalisation	Pollutions et nuisances dues à certaines installations d'EnR et au développement des mobilités douces (pistes cyclables par exemple) Artificialisation des sols et donc discontinuités écologiques et nuisances	0	Les études réalisées en lien avec le développement des énergies renouvelables, de l'urbanisation et des mobilités douces devront permettre de limiter au maximum les impacts et prévoir des mesures ERC. L'artificialisation inévitables des sols devra être compensée par le développement de la biodiversité en ville par exemple (espaces verts, toits et murs végétalisés, etc.). La pollution lumineuse devrait également être prise en compte.
Enjeu associé	Préserver et restaurer les corridors et continuités écologiques du territoire ➤ Non pris en compte			
Risques naturels	Réduction des risques et de leurs impacts en luttant contre le changement climatique	Évitement impossible des risques naturels mais réduction de leur fréquence et intensité	+	Des mesures face à l'augmentation du risque d'inondation, incendie et de mouvement de terrain devraient être prises.

Incidences sur le milieu humain

Thématiques	Incidences positives	Incidences négatives	Incidence globale	Points de vigilance et Recommandations
Population et santé (dont risques sanitaires)	<p>Limitation (mais pas évitement) de l'augmentation des températures grâce à la lutte contre le changement climatique grâce à la diminution de la consommation d'énergie et d'émission de GES</p> <p>Conséquences limitées sur la santé grâce à l'amélioration de la qualité de l'air</p> <p>Amélioration de la santé grâce aux activités physiques induites par le développement des mobilités douces</p>	<p>Exposition, bien que limitée, de la population a davantage de sécheresses et canicules.</p> <p>Accroissement, bien que plus limité, du nombre de personnes vulnérables en lien avec le vieillissement de la population</p>	0	<p>La lutte contre les îlots de chaleurs devrait être prise en compte notamment dans les espaces publics via l'aménagement d'espaces verts.</p> <p>Il faudra veiller à choisir des essences locales ne déséquilibrant pas les écosystèmes et ne portant pas préjudices à la biodiversité.</p>
Enjeu associé	<p>Prendre en compte le vieillissement de la population en réduisant notamment les îlots de chaleur en ville</p> <p>➤ Partiellement pris en compte</p>			
Parc bâti	<p>Réduction des consommations énergétiques du secteur grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement de la sobriété, le report énergétique, production d'énergie renouvelable et la rénovation</p>	/	++	<p>La sobriété et l'efficacité énergétique devront aussi s'appliquer aux bâtiments neufs. De plus, concernant les bâtiments neufs, en lien avec l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), le renouvellement urbain, la mobilisation le parc vacant dans les centres bourgs et la densification devront être favorisés afin de limiter l'artificialisation des sols et ainsi préserver la dominante rurale du territoire.</p>

Thématiques	Incidences positives	Incidences négatives	Incidence globale	Points de vigilance et Recommandations
Enjeu associé	Réduire les besoins en énergie des bâtiments en travaillant sur l'efficacité énergétique et en rénovant les bâtiments pour tendre vers l'autonomie énergétique et/ou la mutualisation ➤ Pris en compte			
Activités économiques	Réduction des pressions liées à la ressource en eau (grâce à la réduction des consommations), des émissions de GES non énergétique, des polluants atmosphériques et de la consommation d'énergie du secteur agricole et de l'industrie via l'efficacité énergétique	/	++	Il faudrait prendre en compte l'arrêt d'activité en cas de catastrophe dans les plans d'organisation. Le développement des circuits-courts favorisant ainsi l'emploi local devrait être pris en compte dans le plan d'actions.
Enjeu associé	Développer les circuits-courts collectifs et citoyens ➤ Non pris en compte			

Thématiques	Incidences positives	Incidences négatives	Incidence globale	Points de vigilance et Recommandations
Infrastructures de transport	<p>Amélioration de la qualité de l'air, baisse des émissions de GES et de polluants atmosphériques, réduction des consommations et des nuisances associées via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction du nombre de déplacements à travers le télétravail et la baisse des transits - Réduction de l'autosolisme (utilisation de la voiture individuelle) grâce au covoiturage, transport en commun, mobilité douce - Réduction de la consommation de carburant grâce à la sobriété (écoconduite) et développement des véhicules GNV et électriques 	<p>Artificialisation limitée liée au développement des mobilités douces (création de pistes cyclables par exemple)</p> <p>Augmentation du nombre de batteries à recycler (en lien avec le développement des véhicules électriques)</p>	++	<p>Les études réalisées en lien avec le développement des mobilités douces devront permettre de limiter au maximum les impacts et prévoir des mesures ERC.</p> <p>Une attention devra être portée sur l'augmentation du nombre de batterie à recycler induit par le déploiement des mobilités douces et de son impact sur l'environnement.</p>
Enjeu associé	<p>Réduire la part de la voiture individuelle et augmenter les déplacements en transport en commun, en covoiturage (trajets moyens à longs), en mobilités douces (vélo) et en modes actifs (trajets courts)</p> <p>➤ Pris en compte</p>		++	
Risques technologiques	/	/	0	/

Thématiques	Incidences positives	Incidences négatives	Incidence globale	Points de vigilance et Recommandations
Déchets	/	Augmentation du nombre de batteries à recycler (en lien avec le développement des véhicules électriques)	-	<p>De la sensibilisation devra être effectuée pour réduire la quantité de déchets et prévenir des dépôts sauvages.</p> <p>Une attention devra être portée sur l'augmentation du nombre de batterie à recycler induit par le déploiement des mobilités douces et de son impact sur l'environnement.</p> <p>Le développement du tri et la valorisation locale des déchets devrait être prise en compte dans le plan d'actions.</p>
Enjeu associé	<p>Développer la filière du tri et la valorisation locale des déchets ménagers</p> <p>➤ Non pris en compte</p>			
Nuisances	Réduction des nuisances sonores liées à la circulation grâce à la diminution de l'autosolisme et du transit routier ainsi qu'au report du vers des modes doux, l'autopartage et les transports en commun	Augmentation des nuisances olfactives liées au développement de la méthanisation notamment Augmentation possible des nuisances sonore due à la rénovation des bâtiments.	++	<p>Des distances minimales entre les nouvelles usines de méthanisation et les habitations devront être déterminées (200m à partir de 2023 (réglementaire)).</p> <p>Il faudra veiller à limiter les nuisances sonores pour la population lors des périodes de travaux (horaires aménagés, pas de travaux le soir et la nuit).</p>
Enjeu associé	<p>Contribuer à la diminution des nuisances sonores grâce à la diminution de la circulation automobile</p> <p>➤ Pris en compte</p>			

Synthèse des incidences sur l'environnement du scénario retenu

Milieu	Scénario retenu
Physique	+
Naturel	+
Humain	+

Le scénario retenu présente un bilan environnemental positif sur l'ensemble des milieux bien que l'impact sur le milieu naturel soit moins marqué que celui sur le milieu humain.

3.2.2. ANALYSE DES INCIDENCES DU PLAN STRATEGIQUE DE LA STRATEGIE TERRITORIALE RETENUE ET POINTS DE VIGILANCE

Le scénario territorial retenu est accompagné d'axes stratégiques permettant ainsi de former la stratégie territoriale retenue (Tableau 2). Ces axes sont déclinés en axes opérationnels permettant de préciser le champ d'intervention des axes stratégiques. Les différents axes stratégiques ont été pris en compte dans l'analyse du scénario et la proposition de points de vigilance et de recommandations. Ceux-ci devront également être pris en compte dans l'élaboration du plan d'actions.

Tableau 2 : Présentation des axes stratégiques du PCAET

AXE 0	Transversal
AXE 1	Préserver la ressource en eau et s'assurer de sa disponibilité pour tous
AXE 2	Développer les énergies renouvelables sur le territoire
AXE 3	Rendre les bâtiments économes en énergie et adaptés au changement climatique
AXE 4	Mettre en place une mobilité durable
AXE 5	Améliorer les pratiques agricoles et sylvicoles

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20250206-41_25-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

L'analyse des axes stratégiques au regard des axes opérationnels est présentée dans le tableau ci-après et est suivie par des commentaires sur la méthodologie de notation.

Matrice des impacts « a priori » de la stratégie du PCAET sur les 3 milieux				
	Axe stratégique	Milieu physique	Milieu naturel	Milieu humain
Axe 0	Transversal	0	0	0
Axe 1	Préserver la ressource en eau et s'assurer de sa disponibilité pour tous	+	+	+
Axe 2	Développer les énergies renouvelables sur le territoire	+	0	+
Axe 3	Rendre les bâtiments économes en énergie et adaptés au changement climatique	0	0	+
Axe 4	Mettre en place une mobilité durable	0	0	+
Axe 5	Améliorer les pratiques agricoles et sylvicoles	+	+	0

Axe 1. Préserver la ressource en eau et s'assurer de sa disponibilité pour tous :

Effet bénéfique sur la ressource en eau dans le milieu physique et naturel. Concernant le milieu humain l'incidence est neutre, cela est principalement due aux nuisances sonores que peut provoquer les rénovations des réseaux d'eau.

Axe 2. Développer les énergies renouvelables sur le territoire :

L'effet de cette action est positif sur le milieu physique due au développement des énergies renouvelables et neutre sur les deux autres milieux

Axe 3. Rendre les bâtiments économes en énergie et adaptés au changement climatique :

Effet positif sur le milieu humain en raison de la sensibilisation fait à la population, aux aides pour la rénovation et la valorisation des déchets.

Axe 4. Mettre en place une mobilité durable :

Effet très bénéfique à priori sur le milieu humain et particulièrement sur la thématique des transports et sur le milieu physique (qualité de l'air, des sols et de l'eau) via la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques de ce secteur. Un point de vigilance devra être porté sur le développement des infrastructures liées et leurs impacts sur l'environnement (nuisances, artificialisation, ...).

Axe 5. Améliorer les pratiques agricoles et sylvicoles :

Effet bénéfique sur le milieu physique et notamment sur le climat, la qualité de l'air. Effet globalement positif sur le milieu naturel grâce à l'amélioration des pratiques agricoles et sylvicoles.

4. ANALYSE DES EFFETS DU PLAN D' ACTIONS ET PROPOSITION DE MESURES ERC

4.1. Explication de la démarche de co-construction

Dans un esprit similaire à la phase d'élaboration de la stratégie, plusieurs temps de concertation ont été organisés par le Grand Guéret afin de co-construire le plan d'actions autour d'actions partagées et portées par chacun. Au total, 12 événements ont eu lieu sous différentes formes, de juin à décembre 2023 :

Une boîte à idées a été mise en place de juin à octobre 2023 via le site internet du Grand Guéret pour collecter les contributions citoyennes.

Des visites ont eu lieu durant les semaines européennes du développement durable (SEDD) du 20 septembre au 5 octobre :

- Visite du réaménagement/végétalisation d'une cour d'école avec la ville de Guéret et le CAUE de la Creuse à l'école élémentaire Jacques Prévert à Guéret a eu lieu le 20 septembre 2023 (8 participants)
- Visite de la centrale photovoltaïque du Grand Guéret avec le CPIE des Pays Creusois et le Grand Guéret le 26 septembre 2023 (3 participants)
- Visite de la plateforme de collecte et de valorisation des déchets de la construction avec EC3 à Sainte-Feyre le 28 septembre 2023. Cette visite était réservée aux professionnels et aux entreprises (7 participants)
- Balade « Et si on parlait haie et gestion durable du bocage ? » avec le CPIE des Pays Creusois et le GAEC du Puy des Forges à Saint-Christophe le 30 septembre 2023 (finalement annulée)
- Visite du réseau de chaleur de Guéret avec ENGIE le 5 octobre 2023. Cette visite était réservée aux professionnels et aux entreprises (13 participants)

Deux ateliers de concertation ont eu lieu le 2 et 3 octobre 2023 à Guéret. Ouvert au grand public, ces ateliers avaient pour but de présenter les noms des axes avec les orientations et de recueillir des propositions d'actions. A la fin des ateliers, les participants ont pu prononcer leur intérêt pour les différentes propositions grâce à un système de vote avec des gommettes. Ce format a permis de faire émerger des 107 propositions d'actions (14 participants pour les deux ateliers).

Deux autres ateliers de concertation ont eu lieu les 6 et 9 novembre avec les services et élus (environ 8 participants par atelier).

Un COPIL a eu lieu le 5 décembre 2023 afin de travailler sur un plan d'actions avec les élus et les partenaires. C'était un atelier participatif consistant à hiérarchiser par classe d'importance des actions pour les 5 axes ainsi qu'un axe transversal. (19 participants)

De fin janvier à fin mars, nous avons élaboré les fiches d'action et tenu des réunions avec les services et partenaires pilotes afin de les compléter

La liste finale des actions a été validée en comité de pilotage le 12 avril 2024, sur la base du travail réalisé en ateliers, par la collectivité, les partenaires et services.

Ce sont ainsi 47 actions qui ont été retenues pour le plan d'actions du PCAET de la CA du Grand Guéret. La liste des actions est présentée sur les pages suivantes tandis que les comptes-rendus et la restitution du travail réalisé pendant les ateliers sont annexé aux documents du PCAET.

La construction définitive du programme d'actions s'est faite avec les élus et les principaux partenaires lors des comités techniques et de pilotage début avril 2024. Ces réunions ont permis de valider le contenu des actions, leurs objectifs (chiffrés le cas échéant), les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et partenaires ainsi que les indicateurs de suivi.

4.2. Analyse des incidences du plan d'actions et mesures ERC

4.2.1. SUR LE MILIEU PHYSIQUE

Action		Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - Climat	Air		
Axe stratégique 0 : Transversal								
Axe opérationnel 0.1 - Intégrer les enjeux de transition écologique dans toutes les politiques de l'agglomération								
1	Intégrer les enjeux climat-air-énergie et biodiversité dans tous les documents de planification et opérations d'aménagement	+/ -	+	+	+	+	<p>Cette action devrait permettre une meilleure prise en compte des enjeux climat-air-énergie et biodiversité dans les documents de planification ce qui devrait avoir un impact indirect positif sur la majorité des thématiques.</p> <p>La thématique sols/sous-sols pourrait être impactée de manière négative via le développement des mobilités durables et des EnR. Les questions d'urbanisation (constructions neuves notamment) ne sont pas évoquées mais pourraient avoir un impact négatif sur cette thématique.</p>	L'ensemble des mesures ERC devront être prises en compte afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels (cf. autres axes). En lien avec l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), le renouvellement urbain et la densification devront être favorisés afin de limiter l'artificialisation des sols et ainsi préserver la dominante rurale du territoire.
2	Intégrer les enjeux climat-air-énergie, biodiversité et économie circulaire dans la stratégie de développement économique	+/ -	+	+	+	+	<p>Cette action devrait permettre une meilleure prise en compte des enjeux climat-air-énergie, biodiversité et économie circulaire dans la stratégie de développement économiques et auprès des entreprises du territoire ce qui devrait avoir un impact indirect positif sur la majorité des thématiques : réduction des consommations d'eau, déploiement de projets EnR en toiture, aménagement selon l'objectif ZAN...</p> <p>Le déploiement de la mobilité douce pourrait avoir des impacts négatifs.</p>	L'ensemble des mesures ERC devront être prises en compte afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels (cf. autres axes).
3	Développer le tourisme durable sur le territoire	0	0	0	+	+	<p>Cette action permettra le déploiement d'un tourisme durable permettant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la sobriété énergétique. - Réduction pollution de l'air via la promotion de la mobilité douce. 	L'ensemble des mesures ERC devront être prises en compte afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels (cf. autres axes).
Axe opérationnel 0.2 - Promouvoir la transition écologique auprès des différents publics								

Action		Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - Climat	Air		
4	Décliner les enjeux de la transition écologique dans les secteurs de la Bibliothèque multimédia du Grand Guéret	+	+	+	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et d'informer les habitants sur les thématiques touchant à l'écologie ce qui devrait avoir un impact positif indirect sur la majorité des thématiques.	/
5	Communiquer auprès du grand public régulièrement en planifiant chaque année des sujets à diffuser, y compris en relai des partenaires	+	+	+	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et d'informer les habitants sur les thématiques touchant à l'écologie ce qui devrait avoir un impact positif indirect sur la majorité des thématiques.	/
Axe opérationnel 0.3 - Mettre en place une gouvernance et une organisation transversales favorisant la transition écologique								
6	Instaurer un pilotage de la politique Climat Air Energie (CAE) et Économie circulaire (ECi) dans la collectivité	+	+	+	+	+	L'action permettra la mise en œuvre de nombreuses actions du PCAET. Elle devrait donc avoir une incidence positive indirecte sur toutes les thématiques.	L'ensemble des mesures ERC devront être prises en compte afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels.
7	Suivre annuellement l'avancement du PCAET et des indicateurs et communiquer	+	+	+	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et d'informer sur les actions portant sur l'ensemble des thématiques du PACET. L'analyse des résultats et l'ajustement du plan d'actions devraient permettre une amélioration continue ayant des impacts indirects positifs sur l'ensemble des milieux.	Une attention devra être porter en cas d'ajustement du plan d'actions en réalisant à nouveau une évaluation environnementale afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels.
8	Programmer des formations et de la sensibilisation interne pour les agents du Grand Guéret	+	+	+	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et former les agents sur les thématiques touchant à la transition écologique permettant ainsi des impacts indirects positifs sur l'ensemble des questions liées à la transition écologique.	/
9	Mener des actions de prévention des déchets en interne et renforcer les ateliers de réparation sur le territoire	0	0	+	+	+	Cette action aura un impact positif direct sur la consommation d'énergie et la qualité de l'air (réduction des volumes de déchets à transporter et réparation permettant d'éviter de nouveaux achats). De plus, les achats écoresponsables permettront de réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie d'une part des produits achetés et d'autre part de celles liées à leur cycle de vie et de réduire le recours à des ressources non renouvelables.	/
10	Améliorer l'éco-exemplarité du service petite enfance et promouvoir ses bonnes pratiques dans les autres services	0	0	0	0	++	Cette action devrait permettre d'améliorer la qualité de l'air intérieur des services de petites enfance (nesting, activités créatives moins nocives pour la santé et l'environnement).	Afin d'aller plus loin, l'action pourrait aussi promouvoir les bonnes actions en termes de consommation d'énergie et d'eau.

Action		Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - Climat	Air		
11	Élaborer un budget vert et définir les sources de financement pour le plan d'actions	0	0	0	0	0	Il s'agit d'une action d'évaluation climat du budget qui ne va donc pas impacter de manière directe les différents milieux.	/
Axe stratégique 1 : Préserver la ressource en eau et s'assurer de sa disponibilité pour tous								
Axe opérationnel 1.1 - Rationnaliser la consommation d'eau								
12	Mettre en œuvre l'accord de résilience avec l'Agence de l'eau	+	++	0	+	0	Cette action aura un impact majeur positif sur la ressource en eau. De plus, cette action permettra de s'adapter au changement climatique ce qui a un impact positif sur la thématique énergie-climat. Elle permettra indirectement de préserver la qualité de sols.	Cette action est déclinée dans certaines actions du plan d'actions (actions 1.P1, 1P6, 1P7, 3.N2 et 3.N3), les mesures ERC de celles-ci devront être prises en compte.
13	Soutenir l'installation de dispositifs de collecte de l'eau de pluie pour les particuliers	0	++	0	+	0	Cette action aura un impact majeur positif sur la ressource en eau. De plus, cette action permettra de s'adapter au changement climatique ce qui a un impact positif sur la thématique énergie-climat.	Bien que cette action devrait avoir un impact positif majeur sur la ressource en eau, il serait aussi intéressant de s'intéresser à la qualité des eaux pluviales. Notamment, les risques de contamination des eaux pluviales par lessivage de l'atmosphère puis des surfaces imperméabilisées pourraient être abordés afin d'assurer une bonne qualité de la ressource.
14	Développer la production et l'utilisation de la station d'eau de pluie en zone industrielle par les entreprises voire d'autres usagers	+/-	+	0	+	0	Les entreprises pourront bénéficier d'une récupération d'eau, ce qui se traduit par un impact positif sur la thématique de l'eau. De plus, cette action permettra de s'adapter au changement climatique ce qui a un impact positif sur la thématique énergie-climat. L'augmentation de la capacité de la station d'eau de pluie pourrait avoir des impacts sur le milieu, et notamment les sols.	Concernant l'augmentation de la capacité de la station d'eau de pluie, il faudra être vigilant sur l'impact probable de celles-ci sur le milieu et notamment les sols lors de la réalisation d'éventuels travaux via des études d'impacts.

Action		Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - Climat	Air		
Axe opérationnel 1.2 - Améliorer la performance des systèmes de distribution et d'assainissement d'eau								
15	Poursuivre l'amélioration de la gestion de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales	0	++	0	+	0	Cette action aura un impact majeur positif sur la ressource en eau. De plus, cette action permettra de s'adapter au changement climatique ce qui a un impact positif sur la thématique énergie-climat. Toutefois, les structures d'exploitations de la ressource en eau et leurs travaux pourraient avoir des impacts sur le milieu.	Bien que cette action devrait avoir un impact positif majeur sur la ressource en eau, il serait aussi intéressant de s'intéresser à la qualité des eaux pluviales. Notamment, les risques de contamination des eaux pluviales par lessivage de l'atmosphère puis des surfaces imperméabilisées pourraient être abordés afin d'assurer une bonne qualité de la ressource. Concernant les travaux, il faudra être vigilant sur l'impact probable de ceux-ci sur le milieu et notamment les sols via des études d'impacts.
16	Renouveler les réseaux d'eau et réparer les fuites	+	++	0	0	0	Cette action aura un impact positif sur la thématique de l'eau dû à la réparation des fuites limitant ainsi le rejet de substances toxiques dans les sols et le sous-sol impactant leur qualité ainsi que celle des eaux souterraines. Cependant les travaux pourraient induire un impact négatif sur le sol/sous-sols	Concernant le renouvellement et les travaux, il faudra être vigilant sur l'impact probable de ceux-ci sur le milieu et notamment les sols via des études d'impacts.
Axe opérationnel 1.3 - Sécuriser la ressource en eau et préserver le fonctionnement naturel du cycle de l'eau								
17	Réaliser un diagnostic des captages et de leurs aires d'alimentation et établir des mesures de gestion/protection	+	++	0	0	0	Cette action permettra d'analyser la quantité et la qualité de l'eau : elle aura donc une incidence positive majeure directe sur la thématique de l'eau. De plus, des actions de sensibilisation sur la gestion des terrains devraient permettre d'avoir un impact indirect positif sur les sols/sous-sols.	/
18	Protéger les zones humides du territoire	+	+	0	+	0	La restauration et l'entretien des zones humides permettront une meilleure qualité des sols de l'eau, une meilleure séquestration carbone ce qui permettra ainsi de lutter contre le changement climatique.	/

Action		Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - Climat	Air		
19	Accompagner les communes dans la désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics et des cours d'écoles en centre-bourg	++	+	0	++	+	<p>Cette action permettra de développer la végétalisation en ville et ainsi de (re-)créer des espaces contribuant ainsi à augmenter le stockage carbone et permettant de participer à l'atténuation du changement climatique. De plus, cette action, via la désimperméabilisation, permettra de réduire l'artificialisation des sols. Cette action joue aussi un rôle dans la gestion des eaux pluviales permettant une meilleure infiltration de celles-ci. Cependant, elle pourrait entraîner des répercussions négatives sur la gestion de l'eau via l'augmentation de la demande en eau, ce qui pourrait accroître la consommation d'eau sur le territoire.</p> <p>Enfin, la végétalisation en ville permet de lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur et contribue à l'adaptation au changement climatique via la création de zones de fraîcheur.</p>	<p>Cette action est à coupler avec les actions de gestion des eaux pluviales afin de limiter la consommation d'eau. De plus, elle pourrait inclure l'adoption de techniques de gestion durable de l'eau telle que la mise en place de systèmes d'irrigation efficaces utilisant des technologies comme l'irrigation goutte à goutte ou les capteurs d'humidité du sol pour optimiser l'utilisation de l'eau. De même, des campagnes de sensibilisation pour encourager la population à adopter des pratiques d'économie d'eau dans leurs activités quotidiennes pourraient être mises en place.</p> <p>Des objectifs en matière d'augmentation du stockage de carbone pourraient à terme être définis pour augmenter la force de cette action.</p>
Axe stratégique 2 : Développer les énergies renouvelables sur le territoire								
Axe opérationnel 2.1 - Produire l'électricité renouvelable								

Action		Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - Climat	Air		
20	Concrétiser les projets de centrales photovoltaïques et de parcs éoliens en cours et poursuivre l'incitation	-	-	+/-	++	+	<p>Cette action vise à accompagner le développement des énergies renouvelables (centrales photovoltaïques et parcs éoliens) sur le territoire. Cette action permettra d'installer des EnR qui pourront remplacer les énergies fossiles contribuant ainsi à la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques et à l'amélioration de la qualité de l'air.</p> <p>De plus, cette action vise à favoriser le solaire photovoltaïque. Or, la provenance et le type de matériaux utilisés pour les panneaux solaires peuvent différer. Certaines cellules photovoltaïques comprennent des composés à base de métaux rares comme l'iridium, le ruthénium ou encore l'osmium (impact potentiel sur les ressources non renouvelables). En revanche le développement probable induit par cette action, bien qu'orientée vers les terrains dégradés, pourrait avoir des effets sur les sols (artificialisation, pollution...) et la ressource en eau (pollution...).</p>	<p>Le développement devra se faire de manière réfléchie afin d'éviter et limiter les impacts sur les milieux. Le développement des EnR favorisera en premier lieu des zones avec le moins d'impact possible c'est-à-dire privilégier les espaces déjà artificialisées ou des espaces à faibles sensibilités paysagères et environnementales (surfaces stériles). Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises.</p> <p>Il faudra donc veiller à la provenance et aux types de matériaux utilisés pour la fabrication des panneaux solaires. L'artificialisation induite devrait être compensée par le développement de la biodiversité en ville (mur végétale, toiture végétale, etc.), ce qui aura un impact indirect positif sur la thématique biodiversité.</p>
21	Étudier l'installation de centrales photovoltaïques en autoconsommation sur les principales stations d'épuration et d'eau potable	0	0	+/-	++	+	<p>Cette action vise à accompagner le développement de centrales photovoltaïques sur les principales stations d'épuration et d'eau potable du territoire. Ceci permettra de remplacer les énergies fossiles contribuant ainsi à la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques et à l'amélioration de la qualité de l'air. Toutefois, la provenance et le type de matériaux utilisés pour les panneaux solaires peuvent différer. Certaines cellules photovoltaïques comprennent des composés à base de métaux rares comme l'iridium, le ruthénium ou encore l'osmium (impact potentiel sur les ressources non renouvelables).</p> <p>Cette action étant tournée vers le développement sur les infrastructures, les sols et la ressource en eau ne devraient pas être impactés.</p>	<p>Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises.</p> <p>Il faudra donc veiller à la provenance et aux types de matériaux utilisés pour la fabrication des panneaux solaires. L'artificialisation induite devrait être compensée par le développement de la biodiversité en ville (mur végétal, toiture végétale, etc.), ce qui aura un impact indirect positif sur la thématique biodiversité.</p>

Action		Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - Climat	Air		
22	Accompagner les habitants sur leurs projets d'énergie renouvelable	-	-	0	+	+	<p>Cette action vise à inciter et accompagner les habitants à participer et développer les EnR sur le territoire. Ceci devrait donc permettre de développer les EnR et ainsi réduire les émissions de GES et polluants atmosphériques ce qui est bénéfique pour la qualité de l'air (effet indirect). Toutefois, le remplacement des chaudières fioul pourrait avoir un impact sur la qualité de l'air intérieure dû à la pollution liée à la combustion du bois (source de composés organiques volatils non méthaniques et de particules). De plus, le développement probable induit par cette incitation pourrait avoir des effets sur les sols et la ressource en eau.</p>	<p>Des éléments concernant la préservation de la qualité de l'air sont à inscrire systématiquement avec des éléments sur le traitement des fumées, la qualité des appareils de chauffage, le séchage du bois, l'approvisionnement local des bois, etc. Pour aller plus loin, une réflexion sur la filière bois énergie locale pourrait être ajoutée : le développement de cette filière devra être conditionné à un choix approprié d'essences adaptés au territoire et permettant de garantir la diversité des espèces (voir ARBOclimat). De plus, le choix de la pratiques sylvicoles doit être adapté afin de maintenir voire augmenter le stock de carbone de ces espaces. L'ADEME recommande de favoriser les pratiques sylvicoles permettant d'augmenter la production de bois-énergie tout en limitant la diminution ou en augmentant les stocks moyens de carbone en forêt (production de plaquettes forestières à partir de nouveaux boisements sur des terres actuellement non boisées en déprise agricole ou sur des friches urbaines qui peut favoriser en même temps le stockage de carbone en forêt). Le développement devra se faire de manière réfléchie afin d'éviter et limiter les impacts sur les milieux. Le développement des EnR citoyennes favorisera en premier lieu les zones déjà urbanisées. Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises.</p>

Action		Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - Climat	Air		
Axe opérationnel 2.2 - Soutenir les projets citoyens d'énergies renouvelables								
23	Impliquer les citoyens dans les projets d'énergie renouvelable du territoire	-	-	0	+	+	<p>Cette action vise à inciter les habitants à participer et développer les EnR sur le territoire. Ceci devrait donc permettre de développer les EnR et ainsi réduire les émissions de GES et polluants atmosphériques ce qui est bénéfique pour la qualité de l'air (effet indirect). En revanche le développement probable induit par cette incitation pourrait avoir des effets sur les sols et la ressource en eau.</p>	<p>Le développement devra se faire de manière réfléchie afin d'éviter et limiter les impacts sur les milieux.</p> <p>Le développement des EnR citoyennes favorisera en premier lieu les zones déjà urbanisées. Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises.</p>
Axe opérationnel 2.3 - Favoriser les sources d'énergie renouvelable pour les besoins en chaleur								

Action		Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - Climat	Air		
24	Étudier précisément le gisement de chaleur renouvelable du territoire, notamment le bois, en prenant en compte les enjeux environnementaux et paysagers	+	+/-	0	+	+	<p>Cette action devrait permettre de chiffrer le potentiel de production de bois et de séquestration carbone du territoire ce qui devrait avoir un impact positif sur les sols (augmentation de la séquestration). Toutefois, le développement potentiel de réseau de chaleur pourrait avoir un impact négatif sur les sols lié à la construction et l'entretien des infrastructures associées (artificialisation via la construction de sous-stations, pollution, dégradation des sols, etc.) et sur la ressource en eau (pollution, etc.). De même, cela pourrait avoir un impact sur la qualité de l'air dû à la pollution liée à la combustion du bois (source de composés organiques volatils non méthaniques et de particules).</p> <p>De plus, cela devrait permettre d'aboutir au développement de réseaux de chaleur sur le territoire qui pourront remplacer les énergies fossiles contribuant ainsi à la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques et donc à l'atténuation du changement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air.</p>	<p>Des études d'impact environnementales approfondies devront être réalisées avant la mise en œuvre du projet pour identifier et évaluer les risques potentiels sur l'environnement.</p> <p>La production de chaleur passera notamment par l'utilisation de bois énergie : des éléments concernant la préservation de la qualité de l'air sont à inscrire systématiquement avec des éléments sur le traitement des fumées, la qualité des appareils de chauffage, le séchage du bois, l'approvisionnement local des bois, etc.</p> <p>La rédaction de la stratégie pourrait inclure une réflexion sur la filière bois énergie locale : le développement de cette filière devra être conditionné à un choix approprié d'essences adaptés au territoire et permettant de garantir la diversité des espèces (voir ARBOclimat). De plus, le choix de la pratiques sylvicoles doit être adapté afin de maintenir voire augmenter le stock de carbone de ces espaces. L'ADEME recommande de favoriser les pratiques sylvicoles permettant d'augmenter la production de bois-énergie tout en limitant la diminution ou en augmentant les stocks moyens de carbone en forêt (production de plaquettes forestières à partir de nouveaux boisements sur des terres actuellement non boisées en déprise agricole ou sur des friches urbaines qui peut favoriser en même temps le stockage de carbone en forêt).</p>

Action		Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - Climat	Air		
25	Encourager la création de petits réseaux de chaleur bois énergie dans les centre-bourgs en veillant à la durabilité de leur approvisionnement	-	-	0	++	+	<p>Cette action permettra le développement des réseaux de chaleur sur le territoire qui pourront remplacer les énergies fossiles contribuant ainsi à la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques et donc à l'atténuation du changement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air.</p> <p>Toutefois, cette action pourrait avoir des impacts négatifs sur les sols liés à la construction et l'entretien des infrastructures associées à ces réseaux de chaleur (artificialisation via la construction de sous-stations, pollution, dégradation des sols, etc.) et sur la ressource en eau (pollution, etc.). De même, cela pourrait avoir un impact sur la qualité de l'air dû à la pollution liée à la combustion du bois (source de composés organiques volatils non méthaniques et de particules).</p>	<p>Des études d'impact environnementales approfondies devront être réalisées avant la mise en œuvre du projet pour identifier et évaluer les risques potentiels sur l'environnement.</p> <p>Une attention devra être portée, en cas de création de nouveaux réseaux, sur les impacts potentiels sur les sols : les études d'impacts devront mettre en place de mesures ERC adaptées. Il s'agira de privilégier l'implantation sur des tissus déjà urbanisés, des sols pollués ou en toiture. L'artificialisation induite sera compensée par le développement de la biodiversité en ville (espaces verts, toits et murs végétalisés, etc.) ce qui aura un impact indirect positif sur la thématique biodiversité.</p> <p>La production de chaleur passera notamment par l'utilisation de bois énergie : des éléments concernant la préservation de la qualité de l'air sont à inscrire systématiquement avec des éléments sur le traitement des fumées, la qualité des appareils de chauffage, le séchage du bois, l'approvisionnement local des bois, etc.</p>
Axe stratégique 3 : Rendre les bâtiments économes en énergie, sains et adaptés au changement climatique								
Axe opérationnel 3.1 - Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments résidentiels								
26	Mettre en place un observatoire de l'habitat intégrant un volet énergétique	0	0	0	+	0	<p>Cette action a une incidence positive sur le volet énergétique et émission GES grâce à la surveillance de l'habitat et identification des sources de gaspillage ou des inefficacités. En identifiant les problèmes et en recommandant des solutions, ils peuvent contribuer à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées.</p>	/

Action		Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - Climat	Air		
27	Poursuivre le soutien aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements	0	+/-	+/-	+	+	<p>Eau : certains travaux de rénovation sont demandeurs d'eau</p> <p>Potentielles émissions liées aux matériaux de construction (ressources non renouvelable) : Certains matériaux de construction peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement lors de leur production et de leur élimination. Par exemple, certains isolants ou revêtements peuvent contenir des substances nocives ou être associés à des émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Communication sur les dispositifs d'accompagnement à la rénovation : En encourageant la rénovation des bâtiments existants, notamment en mettant en avant les dispositifs d'accompagnement et de conseil, cela peut contribuer à améliorer l'efficacité énergétique des logements. Une rénovation bien planifiée et exécutée peut réduire la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux ressources non renouvelables.</p> <p>Insistance sur l'ordre des travaux dans les conseils et le règlement des aides : En recommandant un ordre optimal des travaux de rénovation, par exemple en mettant l'accent sur l'isolation thermique avant les travaux esthétiques, cela peut garantir une rénovation plus efficace sur le plan énergétique. Une meilleure isolation réduit les besoins de chauffage et de climatisation, ce qui contribue à réduire les émissions de CO2 et à préserver les ressources énergétiques.</p>	<p>Éviter :</p> <p>Promouvoir l'utilisation de matériaux de construction écologiques : Les autorités locales, les organismes de réglementation et les organisations du secteur de la construction peuvent encourager l'utilisation de matériaux de construction à faible impact environnemental, tels que les matériaux recyclés, les matériaux naturels et les produits certifiés écologiques. Cela peut se faire par le biais de campagnes de sensibilisation, de formations professionnelles et de l'élaboration de normes de construction durables.</p> <p>Réduire :</p> <p>Encourager l'efficacité des matériaux : Les entreprises de construction et les particuliers peuvent être incités à choisir des matériaux de construction à haute efficacité énergétique et à faible émission de gaz à effet de serre. Cela peut inclure l'utilisation de matériaux isolants de haute performance, de fenêtres à double vitrage et de revêtements réfléchissants pour réduire les besoins en chauffage et en climatisation des bâtiments.</p>
28	Réduire la vacance des logements privés en centre-bourg	+	0	0	0	0	<p>Réduction de l'étalement urbain : En identifiant et en réactivant les logements vacants, cette action peut contribuer à optimiser l'utilisation des infrastructures urbaines existantes, réduisant ainsi la pression sur les zones naturelles et agricoles environnantes.</p>	/

Action		Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - Climat	Air		
29	Intensifier la coopération avec les acteurs du bâtiment pour favoriser la performance énergétique, l'emploi d'éco-matériaux et la qualité de l'air intérieur	+	0	0	++	+	<p>Cette action a un impact positif indirect sur la thématique des sols, car l'agglomération souhaite former et informer les artisans sur les enjeux de l'artificialisation des sols.</p> <p>L'enjeu principal est la sensibilisation et la formation concernant la rénovation des bâtiments en matière d'isolation ce qui aura un impact très positif sur la thématique énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la consommation d'énergie : En favorisant la performance énergétique des bâtiments, notamment par l'utilisation de matériaux isolants de haute qualité, l'installation de systèmes de chauffage et de refroidissement efficaces, ainsi que la conception de bâtiments à basse consommation énergétique, on peut réduire la demande en énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées à la production et à l'utilisation d'énergie. • Amélioration de la qualité de l'air intérieur : En mettant l'accent sur la qualité de l'air intérieur dans la conception et la construction des bâtiments, on peut réduire les émissions de polluants nocifs tels que les COV (composés organiques volatils) et les particules fines, ce qui contribue à créer des environnements intérieurs plus sains pour les occupants. 	/
Axe opérationnel 3.2 - Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine immobilier public								
30	Optimiser les équipements d'eau sur quelques bâtiments de l'Agglo et référencer les équipements économes ciblés dans une note de service	0	+	+	+	+	<p>Cette action aura un impact positif sur l'eau et l'énergie dû fait des changements de matériels plus économes est moins consommateurs.</p> <p>De plus, en recherchant des modèles d'équipements économes en énergie et en eau lors des renouvellements, cela peut contribuer à réduire la consommation de ressources naturelles et les émissions de gaz à effet de serre indirectement associées à la production et à l'utilisation d'énergie.</p> <p>En surveillant régulièrement l'état des équipements et en anticipant les renouvellements, cela permet de maximiser la durée de vie utile des équipements existants, réduisant ainsi la consommation de ressources liée à leur remplacement prématuré.</p>	/

Action		Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - Climat	Air		
31	Réaliser et afficher le DPE de tous les bâtiments du Grand Guéret	0	0	0	+	+	<p>Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments : En réalisant des diagnostics de performance énergétique (DPE) pour tous les bâtiments, cela permet d'identifier les sources de gaspillage d'énergie et de mettre en place des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique, réduisant ainsi la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées.</p> <p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre : En identifiant les bâtiments les moins performants en termes d'efficacité énergétique et en mettant en œuvre des mesures d'amélioration, cela contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment celles liées à la consommation d'énergie pour le chauffage, la climatisation et l'éclairage.</p>	/
32	Poursuivre le travail engagé avec le SDEC sur le décret tertiaire	0	0	0	+	+	<p>Cette action vise à appliquer le décret tertiaire sur les deux bâtiments de l'agglomération concernés, ce qui impliquera une réduction de la consommation énergétique de ces bâtiments et donc les émissions de GES associées. Elle prendra également en compte les enjeux de qualité de l'air intérieur.</p>	/
33	Formaliser la stratégie patrimoniale de l'Agglo en intégrant les enjeux climat-air-énergie	0	0	0	+	+	<p>Cette action permettra d'identifier les besoins en patrimoine du territoire et de planifier les travaux nécessaires, ce qui auront à terme un impact positif sur l'énergie, le climat et l'air.</p>	/
34	Faire du futur centre aqualudique un modèle en matière de gestion de l'eau et de l'énergie, d'économie circulaire et de gestion du sol	-	+	+	+	+	<p>Cette action prévoit une construction donc elle entrainera probablement une artificialisation du sol. Néanmoins, le projet éco exemplaire souhaité prendra en compte différentes thématiques induisant un impact positif dans chacune d'elle (production EnR, optimisation des consommations, etc.)</p>	Il faudra favoriser l'implantation de ce futur centre sur des terres déjà artificialisées. Autrement, des mesures de compensation devront être mises en place.
35	Accompagner les communes dans la gestion de l'eau et de l'énergie dans leurs bâtiments	+/-	+	+	+	+	<p>Quelles que soient les thématiques retenues dans le cahier des charges/grille commune, l'impact de cette action sur le milieu physique sera plutôt positif.</p>	/

Action		Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - Climat	Air		
36	Favoriser les écomatériaux dans la construction et rénovation des bâtiments publics	+/-	+/-	0	+	+	Issus de ressources naturelles, les matériaux biosourcés sont réputés pour offrir une grande qualité d'air intérieur et certains ont même des capacités dépolluantes. Les produits biosourcés génèrent des impacts environnementaux sur l'ensemble de leur cycle de vie (émission de CO2, pollution de l'eau et de l'air, épuisement des ressources...), notamment lors de la phase de fabrication. Certains matériaux biosourcés possèdent des propriétés thermiques, permettant ainsi des économies d'énergie importantes dans les bâtiments publics.	Il faudra étudier en amont les impacts des matériaux utiliser pour choisir les matériaux les moins polluants à développer et à promouvoir.
Axe stratégique 4 : Mettre en place une mobilité durable								
Axe opérationnel 4.1 - Promouvoir les transports en commun								
37	Optimiser l'offre de transport en commun	0	0	0	+	+	Cette action aura une incidence positive indirecte sur l'énergie et le climat car elle permettra de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques de par la réduction potentielle de l'utilisation de la voiture.	/
38	Communiquer sur les transports en commun et les liaisons possibles	0	0	0	+	+	Cette action permettra d'inciter à l'usage de transports en commun plutôt qu'à l'utilisation de la voiture individuelle et donc permettra de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques.	/
Axe opérationnel 4.2 - Favoriser l'utilisation du vélo								
39	Promouvoir et accompagner l'utilisation du vélo par une planification des aménagements et itinéraires à réaliser, de la communication et des aides	-	0	0	++	++	Cette action permettra d'inciter à l'usage de la mobilité douce plutôt qu'à l'utilisation de la voiture et permettra donc de réduire significativement les émissions de GES et de polluants atmosphériques liés au secteur du transport. Toutefois, l'aménagement de pistes cyclables impliquera des consommations d'espace et de l'artificialisation des sols ce qui aura une incidence négative sur les sols.	Afin de limiter l'imperméabilisation des sols, il faudra limiter l'imperméabilisation des infrastructures en privilégiant des revêtements perméables ou absorbants (revêtements poreux, chaussée végétale, etc.) permettant ainsi de limiter le ruissellement et favorisant l'absorption de l'eau directement dans le sol. Le stabilisé, bitume perméable, revêtement sans liant ou avec des liants d'origine végétale, sont à privilégier pour les pistes cyclables.

Action		Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - Climat	Air		
40	Organiser des formations à la pratique du vélo pour les écoliers et les collégiens et sensibiliser les usagers	0	0	0	+	+	La formation à la pratique du vélo dans les écoles élémentaires contribuera à influencer leurs futures décisions permettant ainsi l'usage plus régulier du vélo pour réduire les émissions de GES du territoire et d'améliorer la qualité de l'air. Le vélo est une solution pour réduire l'impact des déplacements.	/
Axe opérationnel 4.3 - Développer le covoiturage								
41	Identifier et matérialiser les aires de covoiturage informelles et communiquer sur les plateformes existantes	+/-	0	0	+	+	Cette action permet d'inciter les habitants à l'usage de la mobilité douce plutôt qu'à l'utilisation de la voiture individuelle. Cela permet de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques liés au secteur du transport. Néanmoins, la matérialisation des aires de covoiturage pourra induire une imperméabilisation des sols (implantation de signalisations, etc.).	Afin d'éviter l'imperméabilisation des sols, il faudra s'assurer que l'installation des signalisations se fera sur un sol déjà artificialisé.
42	Mettre en place un réseau de covoiturage entre tiers lieux	0	0	0	+	+	Cette action permettra de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques liés au secteur du transport grâce au covoiturage.	/
Axe opérationnel 4.4 - Décarboner les transports								
43	Etudier la remise en service de la voie ferrée en zone industrielle	+/-	0	+/-	+	+	Cette action aura un impact positif sur l'énergie et l'air car le train permettra de transporter plus de marchandises et de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants dans l'atmosphère. En cas d'extension de la voie ferrée, il y aura certainement un impact sur le sol (imperméabilisation) et sur les ressources non renouvelables (matériaux utilisés).	En cas d'extension de la voie ferrée, il faudra privilégier les zones déjà artificialisées pour le circuit (friches, etc.).
44	Promouvoir la mobilité durable en interne	0	0	0	+	+	Cette action permet d'inciter les agents et les élus à la mobilité alternative plutôt qu'à l'utilisation de la voiture individuelle. Le changement de comportement induit permettra de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques liés au secteur du transport.	/

Action		Milieu physique					Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - Climat	Air		
45	Renouveler les flottes des collectivités avec des véhicules électriques, GNV ou hybride et informer les entreprises sur la réglementation	+/-	0	0	+	+	Le report des consommations d'énergie liées au transport des véhicules de la collectivité vers l'électricité induira une réduction des émissions de GES du territoire et une amélioration de la qualité de l'air. Cependant, cette action pourrait conduire à l'implantation de bornes de recharge sur le territoire qui pourrait impliquer des consommations d'espace et de l'artificialisation des sols.	L'implantation de bornes devra se faire de manière réfléchie en favorisant les espaces déjà artificialisés (parkings déjà existants notamment).
Axe stratégique 5 : Améliorer les pratiques agricoles et sylvicoles								
Axe opérationnel 5.1 - Développer les circuits-courts								
46	Poursuivre avec le Plan Alimentaire Territorial de la Creuse le développement des circuits courts	0	0	0	+	+	Le fait de partir sur des solutions locales, les thématiques CAE seront impacté de manière positive (réduction des déplacements).	/
Axe opérationnel 5.2 - Préserver les ressources naturelles du territoire								
47	Préserver et gérer durablement et collectivement les haies et structurer une filière locale plaquettes	+	+	0	++	0	Cette action permettra de contribuer au développement du stockage carbone, à la stabilisation des sols et à l'enrichissement les sols via une meilleure gestion des haies ayant un impact positif sur les sols et le climat. Cela aura aussi un impact positif sur la ressource en eau : amélioration de la qualité (piège les polluants diffus, notamment les nitrates et certains pesticides dissous dans l'eau) et amélioration du stockage de l'eau dans les parcelles ainsi que régulation du flux d'eau vers l'aval et amélioration de la disponibilité en eau pour les végétaux au cours de la saison.	Cette action devra se faire en cohérence avec l'action 2.N1 (rédaction d'une stratégie forêt) : les mesures ERC de cette action devront aussi être appliquées ici.
48	Mettre en place un dispositif d'animation pérenne pour promouvoir des pratiques de gestion durables de la forêt publique et privée, préserver les écosystèmes et anticiper les effets du changement climatique	+	+	0	+	0	Cette action permettra d'avoir une meilleure gestion des forêts ayant un impact positif sur les milieux et notamment le sol (qualité, séquestration) et la ressource en eau (qualité). Elle devrait également permettre de s'adapter face au changement climatique. Les effets seront semblables à ceux de la gestion des haies (cf. action 5.N1).	Cette action devra se faire en cohérence avec l'action 2.N1 (rédaction d'une stratégie forêt) : les mesures ERC de cette action devront aussi être appliquées ici.
49	Améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire, la valoriser auprès du public, et appuyer les communes sur ce sujet	0	0	0	+	0	Le fait de mieux connaître la biodiversité permettra de mieux la protéger ce qui aura un impact positif sur la lutte contre le changement climatique (davantage de séquestration carbone).	/

4.2.2. SUR LE MILIEU NATUREL (DONT LES ZONES NATURA 2000)

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
Axe stratégique 0 : Transversal							
Axe opérationnel 0.1 - Intégrer les enjeux de transition écologique dans toutes les politiques de l'agglomération							
1	Intégrer les enjeux climat-air-énergie et biodiversité dans tous les documents de planification et opérations d'aménagement	+/-	+/-	+/-	+	Cette action devrait permettre une meilleure prise en compte des enjeux climat-air-énergie et biodiversité dans les documents de planification ce qui devrait avoir un impact indirect positif sur la majorité des thématiques. Toutefois, certains aménagements pourraient perturber le milieu naturel (mobilité douce, EnR notamment). La prise en compte de l'adaptation au changement climatique devrait permettre de mieux prendre en compte les risques naturels.	L'ensemble des mesures ERC devront être prises en compte afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels (cf. autres axes).
2	Intégrer les enjeux climat-air-énergie, biodiversité et économie circulaire dans la stratégie de développement économique	+	0	+	+	Cette action devrait permettre une meilleure prise en compte des enjeux climat-air-énergie, biodiversité et économie circulaire dans la stratégie de développement économiques et auprès des entreprises du territoire ce qui devrait avoir un impact indirect positif sur la majorité des thématiques : végétalisation impactant positivement la biodiversité et la TVB, gestion eaux pluviales limitant le risque inondation. Le déploiement de la mobilité douce pourrait avoir des impacts négatifs mais négligeables sur le milieu naturel du fait de la localisation sur des espaces déjà urbanisés.	L'ensemble des mesures ERC devront être prises en compte afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels (cf. autres axes).
3	Développer le tourisme durable sur le territoire	0	0	0	0	Cette action permettra le déploiement d'un tourisme durable mais ne devrait pas impacter le milieu naturel de manière directe.	/
Axe opérationnel 0.2 - Promouvoir la transition écologique auprès des différents publics							
4	Décliner les enjeux de la transition écologique dans les secteurs de la Bibliothèque multimédia du Grand Guéret	+	+	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et d'informer les habitants sur les thématiques touchant à l'écologie ce qui devrait avoir un impact positif indirect sur la majorité des thématiques.	/

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
5	Communiquer auprès du grand public régulièrement en planifiant chaque année des sujets à diffuser, y compris en relai des partenaires	+	+	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et d'informer les habitants sur les thématiques touchant à l'écologie ce qui devrait avoir un impact positif indirect sur la majorité des thématiques.	/
Axe opérationnel 0.3 - Mettre en place une gouvernance et une organisation transversales favorisant la transition écologique							
6	Instaurer un pilotage de la politique Climat Air Energie (CAE) et Économie circulaire (ECi) dans la collectivité	+	+	+	+	L'action permettra la mise en œuvre de nombreuses actions du PCAET. Elle devrait donc avoir une incidence positive indirecte sur toutes les thématiques.	L'ensemble des mesures ERC devront être prises en compte afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels.
7	Suivre annuellement l'avancement du PCAET et des indicateurs et communiquer	+	+	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et d'informer sur les actions portant sur l'ensemble des thématiques du PACET. L'analyse des résultats et l'ajustement du plan d'actions devraient permettre une amélioration continue ayant des impacts indirects positifs sur l'ensemble des milieux.	Une attention devra être porter en cas d'ajustement du plan d'actions en réalisant à nouveau une évaluation environnementale afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels.
8	Programmer des formations et de la sensibilisation interne pour les agents du Grand Guéret	+	+	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et former les agents sur les thématiques touchant à la transition écologique permettant ainsi des impacts indirects positifs sur l'ensemble des questions liées à la transition écologique.	/
9	Mener des actions de prévention des déchets en interne et renforcer les ateliers de réparation sur le territoire	0	0	0	0	Cette action devrait permettre de réduire les déchets mais ne porte pas sur le milieu naturel (pas de ramassage de déchets).	L'action pourrait avoir un impact positif sur le milieu naturel en intégrant des campagnes de ramassage des déchets dans la nature. De plus, de la sensibilisation sur le devenir des déchets dans la nature pourrait être ajoutée afin de sensibiliser.
10	Améliorer l'éco-exemplarité du service petite enfance et promouvoir ses bonnes pratiques dans les autres services	0	0	0	0	Cette action est tournée vers le service petite enfance et autres services et n'aura a priori pas d'impact direct sur le milieu naturel.	Afin d'aller plus loin, l'action pourrait aussi promouvoir les bonnes actions en termes de biodiversité.
11	Élaborer un budget vert et définir les sources de financement pour le plan d'actions	0	0	0	0	Il s'agit d'une action d'évaluation climat du budget qui ne va donc pas impacter de manière directe les différents milieux.	/
Axe stratégique 1 : Préserver la ressource en eau et s'assurer de sa disponibilité pour tous							
Axe opérationnel 1.1 - Rationnaliser la consommation d'eau							

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
12	Mettre en œuvre l'accord de résilience avec l'Agence de l'eau	+	+	+	0	<p>Cette action permettra de préserver la ressource en eau ce qui aura un effet indirect positif sur les milieux naturels en contribuant également à leur préservation. En effet, cette action contribuera à travailler sur la résilience du territoire au changement climatique ayant un effet positif sur les différents milieux y compris les zones Natura 2000.</p> <p>Toutefois, les structures d'exploitations de la ressource en eau peuvent avoir des impacts sur le milieu.</p>	<p>Cette action est déclinée dans certaines actions du plan d'actions (actions 1.P1, 1P6, 1P7, 3.N2 et 3.N3), les mesures ERC de celles-ci devront être prises en compte.</p> <p>L'accord de résilience se focalise sur l'eau potable mais la question du risque inondation pourrait être abordé : cette action pourrait être complétée avec des mesures de sensibilisation sur le risque inondation. De plus, cette action pourrait intégrer des mesures pour limiter les effets du risque inondation sur les bâtiments en se basant par exemple sur le guide du CEPRI (Centre Européen de Prévention Risque Incendie) : Le bâtiment face à l'inondation Diagnostiquer et réduire sa vulnérabilité.</p>
13	Soutenir l'installation de dispositifs de collecte de l'eau de pluie pour les particuliers	0	0	0	+	<p>Cette action permettra en partie de gérer les eaux pluviales limitant le risque inondation.</p>	<p>Afin d'aller plus loin, une réflexion sur une gestion globale des eaux pluviales pourrait être menée afin d'exercer une influence positive sur la qualité des eaux superficielles et donc sur les milieux naturels dans lesquels elles s'écoulent.</p>
14	Développer la production et l'utilisation de la station d'eau de pluie en zone industrielle par les entreprises voire d'autres usagers	+	+	+	0	<p>Cette action permettra de préserver la ressource en eau ce qui aura un effet indirect positif sur les milieux naturels en contribuant également à leur préservation. En effet, cette action contribuera à travailler sur la résilience du territoire au changement climatique ayant un effet positif sur les différents milieux y compris les zones Natura 2000.</p> <p>L'augmentation de la capacité de la station d'eau de pluie pourra avoir des impacts sur le milieu, et notamment les sols.</p>	<p>Concernant l'augmentation de la capacité de la station d'eau de pluie, il faudra être vigilant sur l'impact probable de celles-ci sur le milieu et notamment les sols lors de la réalisation d'éventuels travaux via des études d'impacts.</p>

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
Axe opérationnel 1.2 - Améliorer la performance des systèmes de distribution et d'assainissement d'eau							
15	Poursuivre l'amélioration de la gestion de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales	+	+	+	0	Cette action permettra de préserver la ressource en eau ce qui aura un effet indirect positif sur les milieux naturels en contribuant également à leur préservation. En effet, cette action contribuera à travailler sur la résilience du territoire au changement climatique ayant un effet positif sur les différents milieux y compris les zones Natura 2000. Toutefois, les structures d'exploitations de la ressource en eau et leurs travaux pourraient avoir des impacts sur le milieu.	/
16	Renouveler les réseaux d'eau et réparer les fuites	+	0	0	0	Cette action permettra de réparer les fuites limitant ainsi le rejet de substances toxiques dans les sols et le sous-sol impactant leur qualité ainsi que celle des eaux souterraines et par conséquent celle du milieu naturel. De plus, cette action permettra de s'adapter au changement climatique ce qui a un impact positif sur la thématique énergie-climat. Cependant les travaux pourraient induire un impact négatif sur la biodiversité (nuisances lors des travaux notamment) mais les travaux seront plutôt situés à proximité des zones urbanisées.	Concernant le renouvellement et les travaux, il faudra être vigilant sur l'impact probable de ceux-ci sur le milieu via des études d'impacts.
Axe opérationnel 1.3 - Sécuriser la ressource en eau et préserver le fonctionnement naturel du cycle de l'eau							
17	Réaliser un diagnostic des captages et de leurs aires d'alimentation et établir des mesures de gestion/protection	+	0	0	0	La protection des aires de captages et des actions de sensibilisation sur la gestion des terrains devraient permettre d'avoir un impact indirect positif sur les sols/sous-sols et donc sur la biodiversité des milieux.	/
18	Protéger les zones humides du territoire	++	++	++	+	Cette action aura un impact positif majeur sur la biodiversité, les zones protégées et d'intérêt ainsi que la trame bleue. Elle permettra également de lutter contre le risque inondation.	/

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
19	Accompagner les communes dans la désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics et des cours d'écoles en centre-bourg	+	0	+	+	La (re)végétalisation en ville aura un impact direct positif sur la biodiversité urbaine et permettra réduire le risque inondation (infiltration des eaux de pluies). Cette action est à destination des milieux urbains du territoire et ne devrait donc a priori pas impacter ni les zones protégées et d'intérêt écologique (dont les zones Natura 2000), ni la trame verte et bleue. Toutefois, la création de végétalisation en ville pourra permettre de manière indirecte de contribuer à la trame verte.	Lors du choix des essences à planter, des essences locales ne déséquilibrant pas les écosystèmes afin d'éviter de porter préjudices à la biodiversité devront être favorisées. De même, les plantes invasives seront à proscrire. Il faudra privilégier : les essences faiblement consommatrices d'eau et évitant les pollens. La prise en compte du risque incendie accru devra également être pris en compte dans la plantation d'arbres.
Axe stratégique 2 : Développer les énergies renouvelables sur le territoire							
Axe opérationnel 2.1 - Produire l'électricité renouvelable							

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
20	Concrétiser les projets de centrales photovoltaïques et de parcs éoliens en cours et poursuivre l'incitation	-	-	-	0	Le développement des EnR pourrait dégrader les sols et les eaux et ainsi dégrader la biodiversité des milieux, les zones protégées et la TVB. De plus, l'implantation de ces projets impactera le paysage (notamment visuellement).	Le développement devra se faire de manière réfléchie afin d'éviter et limiter les impacts sur les milieux. Le développement des EnR favorisera en premier lieu des zones avec le moins d'impact possible c'est-à-dire privilégier les espaces déjà artificialisés ou des espaces à faibles sensibilités paysagères et environnementales (surfaces stériles). Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises. L'artificialisation induite devrait être compensée par le développement de la biodiversité en ville (mur végétaux, toiture végétale, etc.), ce qui aura un impact indirect positif sur la thématique biodiversité.
21	Étudier l'installation de centrales photovoltaïques en autoconsommation sur les principales stations d'épuration et d'eau potable	0	0	0	0	Le milieu naturel ne devrait pas être impacté car l'action porte sur les principales stations d'épuration et d'eau potable situés sur des espaces déjà artificialisés.	Il pourrait y avoir une concurrence d'utilisation des espaces de toitures entre végétalisation (en lien avec la thématique biodiversité) et solarisation des toitures. Or, il est tout à fait possible de faire les 2 à la fois. Une étude du CEREMA (projet PROOF) est en cours. En alliant les deux, l'action aura ainsi une incidence indirecte positive sur la biodiversité en ville.

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
22	Accompagner les habitants sur leurs projets d'énergie renouvelable	+/-	+/-	+/-	0	L'action devrait permettre de développer les EnR qui pourraient avoir des impacts sur le milieu naturel (effets indirects notamment sur le paysage) mais l'action en elle-même n'aura pas d'impacts sur le milieu naturel.	Le développement devra se faire de manière réfléchie afin d'éviter et limiter les impacts sur les milieux. Le développement des EnR favorisera en premier lieu des zones avec le moins d'impact possible c'est-à-dire privilégier les espaces déjà artificialisés ou des espaces à faibles sensibilités paysagères et environnementales (surfaces stériles). Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises.
Axe opérationnel 2.2 - Soutenir les projets citoyens d'énergies renouvelables							
23	Impliquer les citoyens dans les projets d'énergie renouvelable du territoire	+/-	+/-	+/-	0	L'action devrait permettre de développer les EnR qui pourraient avoir des impacts sur le milieu naturel (effets indirects notamment sur le paysage) mais l'action en elle-même n'aura pas d'impacts sur le milieu naturel.	Le développement devra se faire de manière réfléchie afin d'éviter et limiter les impacts sur les milieux. Le développement des EnR favorisera en premier lieu des zones avec le moins d'impact possible c'est-à-dire privilégier les espaces déjà artificialisés ou des espaces à faibles sensibilités paysagères et environnementales (surfaces stériles). Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises.
Axe opérationnel 2.3 - Favoriser les sources d'énergie renouvelable pour les besoins en chaleur							

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
24	Étudier précisément le gisement de chaleur renouvelable du territoire, notamment le bois, en prenant en compte les enjeux environnementaux et paysagers	+	0	+	0	<p>L'action devrait permettre de développer les EnR qui pourraient avoir des impacts sur le milieu naturel (effets indirects notamment sur le paysage et liées aux travaux potentiels des réseaux) mais l'action en elle-même n'aura pas d'impacts sur le milieu naturel. Toutefois, la mise en place d'une stratégie sur la filière bois pourra avoir un effet bénéfique sur la biodiversité et la trame verte.</p>	<p>Des études d'impact environnementales approfondies devront être réalisées avant la mise en œuvre du projet pour identifier et évaluer les risques potentiels sur l'environnement et favoriser en premier lieu des zones avec le moins d'impact possible c'est-à-dire privilégier les espaces déjà artificialisés ou des espaces à faibles sensibilités paysagères et environnementales (surfaces stériles).</p> <p>La rédaction de la stratégie pourrait inclure une réflexion sur la filière bois énergie locale : le développement de cette filière devra être conditionné à un choix approprié d'essences adaptés au territoire et permettant de garantir la diversité des espèces (voir ARBOclimat). De plus, le choix de la pratiques sylvicoles doit être adapté afin de maintenir voire augmenter le stock de carbone de ces espaces. L'ADEME recommande de favoriser les pratiques sylvicoles permettant d'augmenter la production de bois-énergie tout en limitant la diminution ou en augmentant les stocks moyens de carbone en forêt (production de plaquettes forestières à partir de nouveaux boisements sur des terres actuellement non boisées en déprise agricole ou sur des friches urbaines qui peut favoriser en même temps le stockage de carbone en forêt). Le risque incendie accru devra également être pris en compte.</p>

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
25	Encourager la création de petits réseaux de chaleur bois énergie dans les centre-bourgs en veillant à la durabilité de leur approvisionnement	+/-	0	0	0	<p>Cette action permettra le développement de réseaux de chaleur dont la construction et l'entretien des infrastructures associées pourront avoir des incidences sur l'environnement, notamment en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déplacement de la faune. - Dégradation possible des sols et des eaux et donc de la biodiversité, des milieux : cet impact est limité du fait que l'action vise les centre-bourgs et des projets déjà existants, les zones protégées y compris Natura 2000 et la TVB ne devraient pas être impactés. - Dégradation possible du paysage. 	<p>Il faudra sélectionner des emplacements appropriés pour les infrastructures du réseau de chaleur afin de minimiser les impacts sur la biodiversité locale et de préserver les zones écologiquement sensibles. Une attention devra être portée, en cas de création de nouveaux réseaux, sur les impacts potentiels sur les milieux naturels : les études d'impacts devront mettre en place de mesures ERC adaptées.</p> <p>L'artificialisation induite sera compensée par le développement de la biodiversité en ville (espaces verts, toits et murs végétalisés, etc.) ce qui aura un impact indirect positif sur la thématique biodiversité.</p> <p>L'intégration dans le paysage sera également à prendre en compte.</p>
Axe stratégique 3 : Rendre les bâtiments économes en énergie, sains et adaptés au changement climatique							
Axe opérationnel 3.1 - Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments résidentiels							
26	Mettre en place un observatoire de l'habitat intégrant un volet énergétique	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
27	Poursuivre le soutien aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
28	Réduire la vacance des logements privés en centre-bourg	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
29	Intensifier la coopération avec les acteurs du bâtiment pour favoriser la performance énergétique, l'emploi d'éco-matériaux et la qualité de l'air intérieur	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
Axe opérationnel 3.2 - Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine immobilier public							

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
30	Optimiser les équipements d'eau sur quelques bâtiments de l'Agglo et référencer les équipements économes ciblés dans une note de service	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
31	Réaliser et afficher le DPE de tous les bâtiments du Grand Guéret	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
32	Poursuivre le travail engagé avec le SDEC sur le décret tertiaire	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
33	Formaliser la stratégie patrimoniale de l'Agglo en intégrant les enjeux climat-air-énergie	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
34	Faire du futur centre aqualudique un modèle en matière de gestion de l'eau et de l'énergie, d'économie circulaire et de gestion du sol	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
35	Accompagner les communes dans la gestion de l'eau et de l'énergie dans leurs bâtiments	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
36	Favoriser les écomatériaux dans la construction et rénovation des bâtiments publics	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
Axe stratégique 4 : Mettre en place une mobilité durable							
Axe opérationnel 4.1 - Promouvoir les transports en commun							
37	Optimiser l'offre de transport en commun	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
38	Communiquer sur les transports en commun et les liaisons possibles	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
Axe opérationnel 4.2 - Favoriser l'utilisation du vélo							

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
39	Promouvoir et accompagner l'utilisation du vélo par une planification des aménagements et itinéraires à réaliser, de la communication et des aides	+/-	+/-	+/-	0	La localisation des aménagements n'étant pas à ce stade pas définie, il est difficile d'évaluer les impacts de cette action sur le milieu naturel. Il est à noter qu'elle pourrait avoir des incidences négatives sur la trame verte et bleue en créant des discontinuités écologiques et pourrait perturber la biodiversité et donc les zones protégées et d'intérêt écologique.	Il faudra veiller à ce que le développement de pistes cyclables notamment ou tout autre aménagement induit par cette action ne crée pas de ruptures de continuité écologique. Des études d'impact devront être réalisées avant tout travaux. Pour compenser les impacts induits, la mise en place d'espaces verts autour des aménagements serait une solution, de plus, cela permet également de réduire le ruissellement.
40	Organiser des formations à la pratique du vélo pour les écoliers et les collégiens et sensibiliser les usagers	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
Axe opérationnel 4.3 - Développer le covoiturage							
41	Identifier et matérialiser les aires de covoiturage informelles et communiquer sur les plateformes existantes	+/-	+/-	+/-	0	L'impact sur le milieu naturel dépendra de la localisation des arrêts, des panneaux d'indications ainsi que des aires de stationnement dédiés au covoiturage : un point de vigilance concernant les ruptures de continuités écologiques est notamment à soulever.	Il faudra s'assurer que les aires de covoiturage et l'installation des signalisations ne se feront pas sur des espaces naturels, ne créent pas de ruptures de continuités écologiques et ne détériorent pas la biodiversité.
42	Mettre en place un réseau de covoiturage entre tiers lieux	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
Axe opérationnel 4.4 - Décarboner les transports							
43	Etudier la remise en service de la voie ferrée en zone industrielle	-	+/-	+/-	0	Cette action aura un impact négatif sur la faune et la flore qui se sont développées sur les rails et aux alentours de la voie ferrée pendant son arrêt. Un point de vigilance concernant les ruptures de continuités écologiques est notamment à soulever en cas d'extension de la voie ferrée.	Pour compenser les impacts induits, la mise en place d'espaces verts autour de la voie ferrée serait une solution. Il faudra aussi s'assurer que l'extension de la voie ne se fera pas sur des espaces naturels, ne crée pas de ruptures de continuités écologiques et ne détériore pas la biodiversité.

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
44	Promouvoir la mobilité durable en interne	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
45	Renouveler les flottes des collectivités avec des véhicules électriques, GNV ou hybride et informer les entreprises sur la réglementation	+/-	0	0	0	En cas d'implantation de bornes de recharge, son emplacement pourrait avoir un impact sur la biodiversité.	Il faudra veiller à ce que les bornes de recharge ou tout autre aménagement induit par cette action ne perturbe pas la biodiversité. Pour compenser les potentiels impacts induits, la mise en place d'espaces verts autour des aménagements serait une solution.
Axe stratégique 5 : Améliorer les pratiques agricoles et sylvicoles							
Axe opérationnel 5.1 - Développer les circuits-courts							
46	Poursuivre avec le Plan Alimentaire Territorial de la Creuse le développement des circuits courts	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
Axe opérationnel 5.2 - Préserver les ressources naturelles du territoire							

Action		Milieu naturel				Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
47	Préserver et gérer durablement et collectivement les haies et structurer une filière locale plaquettes	++	+	++	+	<p>Cette action aura une incidence positive majeure sur la biodiversité, la TVB et les risques naturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre d'habitats aux insectes pollinisateurs des cultures, mais également aux prédateurs des espèces considérées comme ravageurs : chauve-souris, souris, mulot... - Apport d'ombre et de surfaces de grattage contribuant ainsi au bien-être animal - Conservation de la biodiversité - Régulation des inondations et épuration des eaux - Impact sur le ruissellement et favorisent l'infiltration de l'eau en profondeur : réduction du risque inondation, de l'érosion des sols, augmentation de la sédimentation des matières en suspension, régulation du flux d'eau sur le bassin versant jouant un rôle sur la régulation des crues locales. <p>Cela induira donc impact aussi positif sur les habitats naturels (dont Natura 2000 et les paysages (amélioration de l'esthétique)).</p>	<p>Cette action devra se faire en cohérence avec l'action 2.N1 (rédaction d'une stratégie forêt) : les mesures ERC de cette action devront aussi être appliquées ici.</p> <p>De plus, l'action pourrait prévoir également de promouvoir la plantation de haie auquel cas une attention devra être portée sur le choix des haies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les haies de résineux, types thuyas, empoisonnent les animaux, et cassent les corridors écologiques dans les lotissements où ils sont massivement répandus. - Les haies doivent être feuillues, c'est-à-dire vivantes, évolutives et donc soumises aux cycles saisonniers. <p>Enfin, il est préconisé de ne pas mettre de grillages autour des haies ou bien de laisser des ouvertures afin de laisser passer la faune tel que des hérissons.</p>
48	Mettre en place un dispositif d'animation pérenne pour promouvoir des pratiques de gestion durables de la forêt publique et privée, préserver les écosystèmes et anticiper les effets du changement climatique	++	+	++	+	<p>Cette action aura un impact positif sur le milieu naturel via une meilleure gestion de la forêt. Les effets seront semblables à ceux de la gestion des haies (cf. action 5.N1).</p>	<p>Cette action devra se faire en cohérence avec l'action 2.N1 (rédaction d'une stratégie forêt) : les mesures ERC de cette action devront aussi être appliquées ici.</p>
49	Améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire, la valoriser auprès du public, et appuyer les communes sur ce sujet	+	+	+	0	<p>Le fait de mieux connaître la biodiversité permettra de mieux la protéger ce qui permettra d'avoir un impact positif sur la biodiversité de manière général et la biodiversité des zones protégées et d'intérêt écologique, y compris les zones Natura 2000) et aussi sur la trame verte bleue.</p>	<p>La prévention des incendies est à intégrer dans cette action : ce risque étant amplifié par le réchauffement climatique, il semble nécessaire de prendre des mesures d'anticipation.</p>

4.2.3. SUR LE MILIEU HUMAIN

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
Axe stratégique 0 : Transversal										
Axe opérationnel 0.1 - Intégrer les enjeux de transition écologique dans toutes les politiques de l'agglomération										
1	Intégrer les enjeux climat-air-énergie et biodiversité dans tous les documents de planification et opérations d'aménagement	+	+	0	+	0	0	+	Cette action devrait permettre une meilleure prise en compte des enjeux climat-air-énergie et biodiversité dans les documents de planification ce qui devrait avoir un impact indirect positif sur la majorité des thématiques. Cela devrait notamment permettre le déploiement des mobilités douces ayant un impact positif sur les infrastructures de transport, les nuisances (réduction du bruit) et surtout la santé. De même les rénovations devraient permettre d'améliorer le parc bâti et la santé.	L'ensemble des mesures ERC devront être prises en compte afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels (cf. autres axes).
2	Intégrer les enjeux climat-air-énergie, biodiversité et économie circulaire dans la stratégie de développement économique	+	+	+	+	0	+	+	Cette action devrait permettre une meilleure prise en compte des enjeux climat-air-énergie, biodiversité et économie circulaire (Eci) dans la stratégie de développement économiques et auprès des entreprises du territoire ce qui devrait avoir un impact indirect positif sur la majorité des thématiques et surtout sur les activités économiques. Cela devrait notamment permettre le déploiement des mobilités douces ayant un impact positif sur les infrastructures de transport, les nuisances (réduction du bruit) et surtout la santé. De même l'accompagnement à la réduction des consommations d'eau et d'énergie devrait permettre d'améliorer le parc bâti et la santé. La prise en compte de l'Eci devrait avoir un impact bénéfique sur les déchets.	L'ensemble des mesures ERC devront être prises en compte afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels (cf. autres axes).

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
3	Développer le tourisme durable sur le territoire	+	+	++	0	0	0	+	<p>Cette action permettra le déploiement d'un tourisme durable permettant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'usage du vélo, de la mobilité douce permettant de favoriser la pratique de sport ce qui aura un impact positif sur la santé de la population et sa qualité de vie. - Réduction indirecte du trafic routier permettant de diminuer les nuisances sonores. - Réduction des consommations d'énergie permettant d'améliorer le parc bâti et la santé. - Favorisation de l'approvisionnement local ayant un impact positif sur les emplois. <p>L'action a un impact positif direct majeur sur les emplois car permettant un tourisme durable.</p>	L'ensemble des mesures ERC devront être prises en compte afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels (cf. autres axes).
Axe opérationnel 0.2 - Promouvoir la transition écologique auprès des différents publics										
4	Décliner les enjeux de la transition écologique dans les secteurs de la Bibliothèque multimédia du Grand Guéret	+	+	+	+	+	+	+	<p>Cette action permettra de sensibiliser et d'informer les habitants sur les thématiques touchant à l'écologie ce qui devrait avoir un impact positif indirect sur la majorité des thématiques.</p>	Une attention devra être portée quant à l'impact du numérique sur l'environnement : pour avoir un impact davantage positif des petites actions peuvent être mis en place (opter pour des fournisseurs locaux réduisant l'empreinte carbone du produit, éteindre et débrancher les appareils numériques lorsqu'ils ne sont pas utilisés).
5	Communiquer auprès du grand public régulièrement en planifiant chaque année des sujets à diffuser, y compris en relai des partenaires	+	+	+	+	+	+	+	<p>Cette action permettra de sensibiliser et d'informer les habitants sur les thématiques touchant à l'écologie ce qui devrait avoir un impact positif indirect sur la majorité des thématiques.</p>	/
Axe opérationnel 0.3 - Mettre en place une gouvernance et une organisation transversales favorisant la transition écologique										

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
6	Instaurer un pilotage de la politique Climat Air Energie (CAE) et Économie circulaire (ECi) dans la collectivité	+	+	+	+	+	+	+	L'action permettra la mise en œuvre de nombreuses actions du PCAET. Elle devrait donc avoir une incidence positive indirecte sur toutes les thématiques.	L'ensemble des mesures ERC devront être prises en compte afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels.
7	Suivre annuellement l'avancement du PCAET et des indicateurs et communiquer	+	+	+	+	+	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et d'informer sur les actions portant sur l'ensemble des thématiques du PACET. L'analyse des résultats et l'ajustement du plan d'actions devraient permettre une amélioration continue ayant des impacts indirects positifs sur l'ensemble des milieux.	Une attention devra être portée en cas d'ajustement du plan d'actions en réalisant à nouveau une évaluation environnementale afin d'éviter, réduire et seulement si besoin compenser les impacts négatifs potentiels.
8	Programmer des formations et de la sensibilisation interne pour les agents du Grand Guéret	0	+	+	+	0	+	+	Cette action permettra de sensibiliser et former les agents sur les thématiques touchant à la transition écologique permettant ainsi des impacts indirects positifs sur l'ensemble des questions liées à la transition écologique.	/
9	Mener des actions de prévention des déchets en interne et renforcer les ateliers de réparation sur le territoire	0	0	+	0	0	++	+/-	Cette action aura un impact positif majeur sur les déchets en réduisant leur nombre et favorisant leur tri. La structuration de la gestion des biodéchets pourrait entraîner des nuisances olfactives liées aux composts s'ils sont mal aérés mais aura un impact positif sur l'activité économique du territoire.	Pour prévenir des odeurs liées au compost, il faut bien le brasser afin de l'aérer. En effet, une bonne pénétration de l'air dans le compost est nécessaire : les principaux organismes qui digèrent les matières organiques d'un compost sont tous aérobies, ils ont besoin de dioxygène pour vivre. S'ils sont privés d'air, ils meurent, la décomposition s'arrête et des odeurs putrides apparaissent. Cette information sera à communiquer auprès des particuliers lors de leurs sensibilisations.

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
10	Améliorer l'éco-exemplarité du service petite enfance et promouvoir ses bonnes pratiques dans les autres services	++	0	0	0	0	0	0	Cette action permettra une amélioration de la santé de la population grâce notamment aux substitutions de produits nocifs.	Afin d'aller plus loin, l'action pourrait aussi promouvoir les bonnes actions en termes de consommation d'énergie, gestion des déchets.
11	Élaborer un budget vert et définir les sources de financement pour le plan d'actions	0	0	0	0	0	0	0	Il s'agit d'une action d'évaluation climat du budget qui ne va donc pas impacter de manière directe les différents milieux.	/
Axe stratégique 1 : Préserver la ressource en eau et s'assurer de sa disponibilité pour tous										
Axe opérationnel 1.1 - Rationnaliser la consommation d'eau										
12	Mettre en œuvre l'accord de résilience avec l'Agence de l'eau	+	+	+	0	0	0	0	Une meilleure gestion de la ressource en eau permettra : - D'assurer une quantité et qualité suffisante de la ressource ce qui évitera les tensions et conflits liés à l'usage de celle-ci induisant ainsi une meilleure qualité de vie. - De pérenniser les activités économiques du territoire (indirect). - De limiter l'atteinte à la stabilité des bâtiments (liées aux infiltrations d'eau liées aux fuites – impact indirect). - De sécuriser la ressource en eau potable.	Cette action est déclinée dans certaines actions du plan d'actions (actions 1.P1, 1P6, 1P7, 3.N2 et 3.N3), les mesures ERC de celles-ci devront être prises en compte.
13	Soutenir l'installation de dispositifs de collecte de l'eau de pluie pour les particuliers	+	0	0	0	0	0	0	La récupération des eaux pluviales contribuera à préserver la ressource en eau ce qui évitera les tensions et conflits liés à l'usage de celle-ci. Ceci induira ainsi une meilleure qualité de vie.	Le choix du récupérateur d'eau de pluie doit se faire en fonction des besoins (volume, type d'utilisation (intérieur ou extérieur), etc.). Un entretien est à prévoir, il permet d'éviter les mauvaises odeurs et de préserver la bonne qualité de l'eau. Le bac doit être fermé.

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
14	Développer la production et l'utilisation de la station d'eau de pluie en zone industrielle par les entreprises voire d'autres usagers	+	0	+	0	0	0	0	<p>Une meilleure gestion de la ressource en eau permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'assurer une quantité et qualité suffisante de la ressource ce qui évitera les tensions et conflits liés à l'usage de celle-ci induisant ainsi une meilleure qualité de vie. - De pérenniser les activités économiques du territoire (indirect). - De sécuriser la ressource en eau potable. 	/
Axe opérationnel 1.2 - Améliorer la performance des systèmes de distribution et d'assainissement d'eau										
15	Poursuivre l'amélioration de la gestion de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales	+	0	+	0	0	0	0	<p>Une meilleure gestion de la ressource en eau permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'assurer une quantité et qualité suffisante de la ressource ce qui évitera les tensions et conflits liés à l'usage de celle-ci induisant ainsi une meilleure qualité de vie. - De pérenniser les activités économiques du territoire (indirect). 	/
16	Renouveler les réseaux d'eau et réparer les fuites	+	+	+	0	0	0	0	<p>Cette action permettra de réparer les fuites limitant ainsi l'altération de la tenue structurelle de bâtiments (origine d'effondrements). Cela permettra aussi d'assurer une quantité et qualité d'eau suffisante et réduire les tensions (du secteur économique également – impact indirect).</p>	/
Axe opérationnel 1.3 - Sécuriser la ressource en eau et préserver le fonctionnement naturel du cycle de l'eau										
17	Réaliser un diagnostic des captages et de leurs aires d'alimentation et établir des mesures de gestion/protection	+	0	+	0	0	0	0	<p>Cette action devrait permettre de protéger les points de captage du territoire et ainsi d'avoir une eau de bonne qualité et en quantité suffisante réduisant les tensions (du secteur économique également – impact indirect).</p>	/

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
18	Protéger les zones humides du territoire	0	0	0	0	0	0	0	Cette action n'impactera a priori pas le milieu humain.	/
19	Accompagner les communes dans la désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics et des cours d'écoles en centre-bourg	++	0	0	0	0	0	0	Cette action permettra de créer de la végétalisation en ville et ainsi d'offrir des espaces verts aux habitants contribuant donc à réduire les îlots de chaleur et à l'amélioration de la santé.	Pour aller plus loin dans la revégétalisation des zones urbaines, une réflexion sur l'incitation au développement des toitures végétalisées dans le cadre des rénovations devrait permettre d'améliorer l'impact du secteur du bâtiment. Il pourrait y avoir une concurrence d'utilisation des espaces de toitures entre végétalisation (en lien avec la thématique biodiversité) et solarisation des toitures. Or, il est tout à fait possible de faire les 2 à la fois. Une étude du CEREMA (projet PROOF) est en cours.
Axe stratégique 2 : Développer les énergies renouvelables sur le territoire										
Axe opérationnel 2.1 - Produire l'électricité renouvelable										

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
20	Concrétiser les projets de centrales photovoltaïques et de parcs éoliens en cours et poursuivre l'incitation	+	0	0	0	0	-	-	<p>Le développement des EnR permettra de remplacer les énergies fossiles et ainsi d'émettre moins de GES et de polluants atmosphériques ce qui est bénéfique pour la santé. En revanche, des nuisances associées pourraient apparaître notamment visuelle. De plus les EnR notamment le photovoltaïque, produit des déchets encore difficiles à recycler en fin de vie.</p>	<p>Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises. Le développement des EnR favorisera en premier lieu des zones avec le moins d'impact possible c'est-à-dire privilégier les espaces déjà artificialisés ou des espaces à faibles sensibilités paysagères et environnementales (surfaces stériles).</p> <p>La prise en compte du recyclage des équipements EnR devra être réfléchie. Notamment il faudra veiller à respecter la directive européenne relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques, appelée également DEEE (encadre recyclage des panneaux solaire photovoltaïques notamment).</p>

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
21	Étudier l'installation de centrales photovoltaïques en autoconsommation sur les principales stations d'épuration et d'eau potable	+	0	0	0	0	-	0	Le développement des EnR permettra de remplacer les énergies fossiles et ainsi d'émettre moins de GES et de polluants atmosphériques ce qui est bénéfique pour la santé. En revanche, le photovoltaïque, produit des déchets encore difficiles à recycler en fin de vie.	Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises. La prise en compte du recyclage des équipements EnR devra être réfléchi. Notamment il faudra veiller à respecter la directive européenne relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques, appelée également DEEE (encadre recyclage des panneaux solaire photovoltaïques notamment).
22	Accompagner les habitants sur leurs projets d'énergie renouvelable	+	+/-	0	0	0	-	-	Cette action devrait permettre de développer les EnR ce permettra de réduire l'usage des énergies fossiles (effet bénéfique sur la santé) et améliorer la qualité de l'air. Toutefois, le remplacement des chaudières fioul pourrait avoir un impact sur la qualité de l'air intérieure dû à la pollution liée à la combustion du bois (source de composés organiques volatils non méthaniques et de particules). De plus l'action pourrait entraîner des nuisances et des difficultés de recyclage de certains déchets (effets indirects) mais l'action en elle-même n'aura pas d'impacts négatifs sur le milieu humain.	Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises (cf. action 2.P1). Des éléments concernant la préservation de la qualité de l'air sont à inscrire systématiquement avec des éléments sur le traitement des fumées, la qualité des appareils de chauffage, le séchage du bois, l'approvisionnement local des bois, etc.
Axe opérationnel 2.2 - Soutenir les projets citoyens d'énergies renouvelables										

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
23	Impliquer les citoyens dans les projets d'énergie renouvelable du territoire	+	0	0	0	0	-	-	Cette action devrait permettre de développer les EnR ce permettra de réduire l'usage des énergies fossiles (effet bénéfique sur la santé) mais qui pourrait entraîner des nuisances et des difficultés de recyclage de certains déchets (effets indirects) mais l'action en elle-même n'aura pas d'impacts négatifs sur le milieu humain.	Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises (cf. action 2.P1).
Axe opérationnel 2.3 - Favoriser les sources d'énergie renouvelable pour les besoins en chaleur										
24	Étudier précisément le gisement de chaleur renouvelable du territoire, notamment le bois, en prenant en compte les enjeux environnementaux et paysagers	+	+	0	0	0	0	-	L'action devrait permettre de développer les EnR qui pourraient avoir des impacts sur le milieu humain (effets indirects) mais l'action en elle-même n'aura pas d'impacts. En effet, cette action devrait permettre d'augmenter la part d'EnR dans les consommations des bâtiments en remplaçant des énergies fossiles par des EnR réduisant ainsi les émissions de GES et de polluants atmosphériques ce qui est bénéfique pour la santé. Toutefois, cela pourrait avoir un impact sur la qualité de l'air dû à la pollution liée à la combustion du bois (source de composés organiques volatils non méthaniques et de particules). Le développement des réseaux induits pourraient avoir un impact via la réalisation de travaux de voiries (nuisances).	Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises (cf. 2.N2).

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
25	Encourager la création de petits réseaux de chaleur bois énergie dans les centre-bourgs en veillant à la durabilité de leur approvisionnement	+	+	0	0	0	0	-	<p>Cette action permettra d'augmenter la part d'EnR dans les consommations des bâtiments en remplaçant des énergies fossiles par des EnR réduisant ainsi les émissions de GES et de polluants atmosphériques ce qui est bénéfique pour la santé. Toutefois, cela pourrait avoir un impact sur la qualité de l'air dû à la pollution liée à la combustion du bois (source de composés organiques volatils non méthaniques et de particules).</p> <p>Le développement des réseaux induits pourraient avoir un impact via la réalisation de travaux de voiries (nuisances).</p>	<p>Des éléments concernant la préservation de la qualité de l'air sont à inscrire systématiquement avec des éléments sur le traitement des fumées, la qualité des appareils de chauffage, le séchage du bois, l'approvisionnement local des bois, etc.</p> <p>Il faudra veiller à limiter les nuisances liées aux travaux (notamment sonores pour la population : horaires aménagés...).</p>
Axe stratégique 3 : Rendre les bâtiments économes en énergie, sains et adaptés au changement climatique										
Axe opérationnel 3.1 - Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments résidentiels										
26	Mettre en place un observatoire de l'habitat intégrant un volet énergétique	0	0	0	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu humain	/

27	Poursuivre le soutien aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements	+	+	+	0	0	0	+/-	<p>Ciblage des logements dans les centres bourgs et centre-ville : En se concentrant sur la rénovation des logements dans les centres urbains, cela peut contribuer à la revitalisation des quartiers urbains tout en réduisant l'étalement urbain. La rénovation de logements existants dans des zones déjà urbanisées peut aider à préserver les terres agricoles et les espaces naturels périphériques.</p> <p>Communication sur les enjeux de qualité de l'air intérieur auprès des entreprises de rénovation et des particuliers : Une meilleure sensibilisation aux enjeux de qualité de l'air intérieur peut encourager l'utilisation de matériaux de construction et de produits moins toxiques et plus respectueux de l'environnement. Cela peut contribuer à améliorer la santé des occupants des bâtiments rénovés et à réduire les impacts environnementaux associés à la production et à l'utilisation de produits chimiques nocifs.</p> <p>Augmentation de la production de déchets de construction : Les travaux de rénovation entraînent généralement la production de déchets de construction et de démolition. Sans une gestion adéquate, cela peut contribuer à l'accumulation de déchets dans les décharges et avoir un impact sur l'environnement local.</p>	<p>Réduire : Mettre en place des politiques de réduction des déchets de construction : Les autorités locales peuvent travailler en collaboration avec les entreprises de construction et les particuliers pour promouvoir des pratiques de construction durables visant à réduire la quantité de déchets générés lors des travaux de rénovation. Cela peut inclure l'utilisation de matériaux durables et recyclables, la conception pour le démontage, et l'adoption de méthodes de construction plus efficaces.</p> <p>Recycler et réutiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager le recyclage des matériaux de construction : Les autorités locales peuvent mettre en place des programmes de recyclage des déchets de construction pour permettre la récupération et la réutilisation des matériaux tels que le bois, le métal, le béton et les matériaux d'isolation. Cela réduit la quantité de déchets envoyés en décharge et contribue à économiser des ressources naturelles. Promouvoir la réutilisation des matériaux : Les entreprises de construction et les particuliers peuvent être encouragés à réutiliser les matériaux de construction en bon état plutôt que de les jeter. Cela peut être réalisé en facilitant la récupération et la redistribution des matériaux réutilisables, par le biais de programmes de réemploi ou
----	---	---	---	---	---	---	---	-----	--	---

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
										de la mise en place de centres de réutilisation des matériaux.
28	Réduire la vacance des logements privés en centre-ville	+	0	++	0	0	0	0	Revitalisation des quartiers : La remise en état des logements vacants peut contribuer à revitaliser les quartiers en les rendant plus attractifs pour les résidents, les entreprises et les investisseurs, ce qui peut stimuler le développement économique local.	/
29	Intensifier la coopération avec les acteurs du bâtiment pour favoriser la performance énergétique, l'emploi d'éco-matériaux et la qualité de l'air intérieur	+	+	0	0	0	0	0	Cette action vise à encourager les particuliers à mettre en place des actions ou étapes lors de travaux afin de réduire la consommation d'énergie et d'améliorer la qualité de l'air, ce qui a un impact positif indirect sur la population et le parc bâti.	/
Axe opérationnel 3.2 - Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine immobilier public										
30	Optimiser les équipements d'eau sur quelques bâtiments de l'Agglo et référencer les équipements économes ciblés dans une note de service	0	0	0	0	0	+	0	En surveillant régulièrement l'état des équipements et en anticipant les renouvellements, cela permet de maximiser la durée de vie utile des équipements existants, réduisant ainsi la production de déchets.	/
31	Réaliser et afficher le DPE de tous les bâtiments du Grand Guéret	+	0	0	0	0	0	0	Transparence et sensibilisation : En affichant les résultats des DPE dès leur validation finale et en compilant tous les DPE dans un tableau de bord du patrimoine bâti, cela favorise la transparence et la sensibilisation des utilisateurs et des gestionnaires des bâtiments aux enjeux de performance énergétique, encourageant ainsi l'adoption de comportements éco-responsables.	/
32	Poursuivre le travail engagé avec le SDEC sur le décret tertiaire	+	0	0	0	0	0	0	Cette action permettra d'améliorer les conditions de travail des élus et agents grâce aux enjeux de confort en été, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur après les travaux nécessaires.	/

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
33	Formaliser la stratégie patrimoniale de l'Agglo en intégrant les enjeux climat-air-énergie	0	+	0	0	0	0	0	Cette action permettra d'identifier les besoins en patrimoine du territoire et de planifier les travaux nécessaires, ce qui induiront un impact positif sur le patrimoine bâti.	/
34	Faire du futur centre aqualudique un modèle en matière de gestion de l'eau et de l'énergie, d'économie circulaire et de gestion du sol	+	-	+	0	0	-	0	Cette action aura un impact sur la population qui pourra bénéficier du service du centre aqualudique. De même, elle aura un impact sur le développement économique local (tourisme...). Cette action prévoit également une valorisation des déchets de chantier donc aura un impact positif sur cette thématique.	/
35	Accompagner les communes dans la gestion de l'eau et de l'énergie dans leurs bâtiments	+/-	+/-	+/-	0	0	0	0	Selon les thématiques abordées dans cette action, elle pourrait avoir un impact positif sur les agents et élus (ex : confort d'été, qualité de l'air), le parc bâti ou l'activité économique local en cas d'utilisation de matériaux biosourcés.	/
36	Favoriser les écomatériaux dans la construction et rénovation des bâtiments publics	+/-	+	+	0	0	0	0	Issus de ressources naturelles, les matériaux biosourcés sont réputés pour offrir une grande qualité d'air intérieur et certains ont même des capacités dépolluantes. Mais, comme pour tout produit de construction, ils sont constitués de matériaux transformés et ayant subi un processus de fabrication et de mise en œuvre. Certains matériaux biosourcés ont des propriétés hygrothermiques qui rendent les bâtiments aussi plus stables dans le temps que des matériaux synthétiques, ou encore des propriétés acoustiques souvent supérieures à celles de leurs homologues conventionnels. Enfin, cette action permettrait un développement économique du territoire car les matériaux utilisés (bois, laine, etc.) pourront être trouvés localement.	Il faudra étudier en amont les impacts de ces matériaux pour choisir les matériaux les moins polluants à développer et à promouvoir.
Axe stratégique 4 : Mettre en place une mobilité durable										
Axe opérationnel 4.1 - Promouvoir les transports en commun										

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
41	Identifier et matérialiser les aires de covoiturage informelles et communiquer sur les plateformes existantes	+	0	0	+	0	0	+	La diminution des véhicules devrait diminuer la consommation d'énergie et de gaz à effet de serre sur le territoire ce qui permettra d'améliorer la qualité de vie des habitants, en plus de favoriser la relation entre les habitants. La réduction du trafic induite permet de diminuer les nuisances sonores liées au trafic routier.	/
42	Mettre en place un réseau de covoiturage entre tiers lieux	+	0	+	0	0	0	0	La diminution des véhicules devrait réduire la consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, ce qui entraînera une meilleure qualité de vie pour les habitants, en plus de favoriser la relation entre les habitants. De plus, cela permettra de créer de l'attraction autour des tiers-lieux.	/
Axe opérationnel 4.4 - Décarboner les transports										
43	Etudier la remise en service de la voie ferrée en zone industrielle	0	0	+	+	+/-	+	-	Cette action aura un impact positif sur les activités industrielles car le fret ferroviaire permet de transporter de très gros envois en une seule fois. Cela limite donc les déplacements routiers pour le transport de marchandises et ainsi les déchets engendrés (cartons, emballages, etc.). Cependant, le bruit des infrastructures de transport ferroviaire peut perturber. Aussi, le fret ferroviaire comporte des risques comme tout autre mode, comme le déraillement pouvant être lié au matériel roulant ou à l'infrastructure.	En fonction des besoins identifiés, les futurs projets devront intégrer un volet gestion des risques et une étude sur la diminution du bruit du fret ferroviaire.
44	Promouvoir la mobilité durable en interne	+	0	0	0	0	0	+	La flexibilité horaire pour faciliter l'usage des transports en commun, le covoiturage, le télétravail permettront d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des agents et des élus. La réduction du trafic induite par le covoiturage ou le télétravail par exemple permet de diminuer les nuisances sonores liées au trafic routier.	/

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
45	Renouveler les flottes des collectivités avec des véhicules électriques, GNV ou hybride et informer les entreprises sur la réglementation	0	0	0	0	0	-	+	Les véhicules électriques et les hybrides génèrent moins de bruits de fonctionnement que les véhicules thermiques. Néanmoins, le renouvellement régulier des flottes peut faire augmenter les déchets automobiles des collectivités ou des entreprises.	Favoriser l'économie circulaire dans le renouvellement des flottes.
Axe stratégique 5 : Améliorer les pratiques agricoles et sylvicoles										
Axe opérationnel 5.1 - Développer les circuits-courts										
46	Poursuivre avec le Plan Alimentaire Territorial de la Creuse le développement des circuits courts	+	0	++	+	0	0	+	Le fait de développer des circuits courts impactera positivement les activités économiques de la collectivité et permettra de créer du lien. De plus, le renforcement de la production maraîchère permettra de diminuer l'importation et de diversifier les cultures locales. Cela aura aussi un impact indirect positif sur la mobilité en réduisant le nombre de véhicule de fret pour l'import réduisant ainsi les nuisances sonores associées. Cette action aura un impact positif sur la santé car permettant une amélioration de la qualité nutritionnelle des repas.	Pour aller plus, une réflexion autour du cheminement des produits locaux pourrait être mise en place afin de réduire davantage les impacts du secteur du transport.
Axe opérationnel 5.2 - Préserver les ressources naturelles du territoire										

Action		Milieu humain							Précisions sur les incidences	Mesures ERC	
N°	Intitulé de l'action	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances			
47	Préserver et gérer durablement et collectivement les haies et structurer une filière locale plaquettes	+	+	0	0	0	0	0	0	Cette action permettra de développer le maillage de haie et donc de séquestrer davantage de carbone réduisant les GES ce qui aura un impact indirect positif sur la santé et qualité de vie de la population. De plus elle permettra l'utilisation de bois énergie permettant d'augmenter la part d'EnR dans les consommations des bâtiments en remplaçant des énergies fossiles par des EnR réduisant ainsi les émissions de GES et de polluants atmosphériques ce qui est bénéfique pour la santé. Toutefois, cela pourrait avoir un impact sur la qualité de l'air dû à la pollution liée à la combustion du bois (source de composés organiques volatils non méthaniques et de particules).	Cette action devra se faire en cohérence avec l'action 2.N1 (rédaction d'une stratégie filière bois) : les mesures ERC de cette action devront aussi être appliquées ici.
48	Mettre en place un dispositif d'animation pérenne pour promouvoir des pratiques de gestion durables de la forêt publique et privée, préserver les écosystèmes et anticiper les effets du changement climatique	+	0	0	0	0	0	0	0	Cette action permettra de mieux gérer les forêts et donc de séquestrer davantage de carbone réduisant les GES ce qui aura un impact indirect positif sur la santé et qualité de vie de la population.	Cette action devra se faire en cohérence avec l'action 2.N1 (rédaction d'une stratégie forêt) : les mesures ERC de cette action devront aussi être appliquées ici.
49	Améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire, la valoriser auprès du public, et appuyer les communes sur ce sujet	+	0	0	0	0	0	0	0	Le fait de mieux connaître la biodiversité permettra de mieux la protéger ce qui contribuera à améliorer le cadre de vie des habitats et pourrait apporter de la fraîcheur en ville ce qui aurait donc un impact positif sur la population et la santé.	/

4.2.4. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE

Par ailleurs, les actions retenues répondent aux 16 enjeux principaux issus de l'état initial de l'environnement :

Rappel des enjeux issus de l'EIE	Actions principales associées
Prendre en compte la gestion de la ressource en eau pour assurer sa qualité et sa quantité notamment pour la pérennité des activités agricoles	Actions 12, 13, 14, 15, 16 et 17
Contribuer à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique notamment en réduisant les émissions de GES issues du transport, de l'agriculture et des bâtiments	Actions 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 48
Prendre en compte le vieillissement de la population en réduisant notamment les îlots de chaleur en ville	Action 19
Préserver les sols du territoire et augmenter la séquestration carbone notamment dans les forêts	Actions 19, 24, 47 et 48
Limiter la dégradation de la qualité de l'air notamment liée aux émissions de polluants atmosphériques par le transport routier, le chauffage au bois et l'agriculture	Actions 25, 27, 29, 32, 34, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44 et 45
Augmenter la production d'énergie renouvelable locale et sa part dans la consommation finale d'énergie du territoire	Actions 20, 21, 22, 23, 24 et 25
Préserver la dominante rurale du territoire en favorisant le renouvellement urbain et la densification afin de maintenir et valoriser l'activité agricole	Action 1 (mesure ERC)
Promouvoir la biodiversité via notamment le maintien des haies et la végétalisation (y compris en ville)	Actions 19 et 47
Préserver et restaurer les espaces naturels les plus sensibles du territoire (zones Natura 2000, ZNIEFF, etc.), fragilisés par le changement climatique et l'urbanisation	Action 18
Préserver et restaurer les corridors et continuités écologiques du territoire	Actions 47, 48 et 49 (de manière indirecte)

Réduire les besoins en énergie des bâtiments en travaillant sur l'efficacité énergétique et en rénovant les bâtiments pour tendre vers l'autonomie énergétique	Actions 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 et 36
Développer les circuits-courts collectifs et citoyens	Actions 3 et 46
Réduire la part de la voiture individuelle et augmenter les déplacements en transport en commun, en covoiturage (trajets moyens à longs) et en modes actifs (trajets courts)	Actions 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44 et 45
Contribuer à la diminution des nuisances sonores grâce à la diminution de la circulation automobile	Actions 39, 40 et 44
Préserver les entités paysagères du territoire	Action 20 (mesure ERC)
Développer la filière du tri et la valorisation locale des déchets ménagers	Action 9

A noter également **11 actions transversales** : tout un axe (axe 0) est dédié à des actions transversales permettant d'assurer la bonne mise en route et en œuvre du PCAET.

5. BILAN DU PCAET

La méthode d'élaboration du projet a également largement été partagée sur le territoire et est issue d'une démarche de co-construction : les partenaires ont été conviés aux Comités de Pilotage de présentation du diagnostic, des potentiels ainsi qu'aux ateliers d'élaboration du plan d'action. Ils ont par ailleurs été consultés tout au long du travail sur le plan d'action par entretien téléphonique ou en présence. Afin de maximiser la participation des élus au PCAET, les ateliers de définition de la stratégie se sont déroulés en trois lieux du territoire.

Enfin, la stratégie et le plan d'actions permettent à la collectivité de se mettre en ordre de marche pour atteindre les neuf objectifs assignés aux PCAET dans le décret du le [Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial](#). Les principales actions contributrices sont les suivantes :

Réduction des émissions de gaz à effet de serre	• Actions 26, 27, 30, 31, 43 et 42
Renforcement du stockage de carbone sur le territoire (végétation, sols, bâtiments)	• Actions 19, 47 et 48
Maîtrise de la consommation d'énergie finale	• Actions 26, 27, 29, 30, 32, 35, 38, 39, 41, 42 et 44
Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	• Actions de l'axe 2
Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur	• Actions de l'axe 2
Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires	• Actions 29, 34 et 36
Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	• Actions 20, 21, 22, 23, 24, 25, 37, 38, 39, 41, 42, 44, 47
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques	• Action 25
Adaptation au changement climatique	• Actions 47 et 48

6. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

28 indicateurs environnementaux ont été définis afin de mesurer l'impact des actions sur l'environnement. Ils seront mis à jour à mi-parcours et à la révision du PCAET.

Thématique	Catégorie incidences – enjeux	Indicateurs de suivi environnementaux	Source	Etat initial	Actions principalement concernées
Sols/Sous-sols	Artificialisation des sols	Surface annuelle artificialisée (ha/an) : l'indicateur mesure les surfaces artificialisées chaque année a minima par l'habitat et les activités, et dans la mesure du possible également pour les autres motifs (infrastructures routières, etc.).	Corine Land Cover	174	1, 20 et 39
Ressource en eau	Qualité	Qualité des eaux superficielles et souterraines (%) : état écologique et chimiques des masses d'eau.	SDAGE	<p>Eaux superficielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> État chimique : 20% en bon état et 15% en mauvais état État écologique : 25% en bon état et 45% en moyen état <p>Eaux souterraines : État chimique : bon état</p>	12, 13, 14, 15, 16 et 17

Thématique	Catégorie incidences – enjeux	Indicateurs de suivi environnementaux	Source	Etat initial	Actions principalement concernées
	Quantité	État quantitatif des masses d'eau du territoire Débits min et max annuels des cours d'eau (m3/s) Volumes prélevés par secteur (domestique ; industriels ; communes...) et consommation par habitant	SDAGE	Bon état quantitatif des eaux souterraines NC	12, 14, 15, 16, 17 et 19
Ressources non renouvelables	Réhabilitation de carrières	Nombre de cavité souterraines sur le territoire Nombre d'exploitation sur le territoire		39 13	Aucune
Ressources renouvelables et Climat		Cf. Indicateurs du PCAET			
Qualité de l'air		Cf. Indicateurs du PCAET			
Energie et émissions de GES		Cf. Indicateurs du PCAET			
Paysages et Patrimoine naturel	Patrimoine naturel	Part du patrimoine classé ou inscrit	Observatoire des territoires	27	31 et 33
	ZNIEFF	Part des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 dans la superficie du territoire (%) Part des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 dans la superficie du territoire	Observatoire des territoires : ZNIEFF 1 et ZNIEFF 2	2,95% 2,11%	20
	Natura 2000	Part des Natura 2000 dans la superficie du territoire (%)		2,56%	20
Trames verte-bleue-noire	Obstacles à l'écoulement	Nombre d'obstacles à l'écoulement sur le territoire		181	Aucune
	Zones humides	Part de zone humide dans la superficie du territoire (%)		0,03%	18

Thématique	Catégorie incidences – enjeux	Indicateurs de suivi environnementaux	Source	Etat initial	Actions principalement concernées
	Cours d'eau	Nombre de cours d'eau identifiés par la trame bleue		208	18
Population et Santé	Risques sanitaires et maladies	Densité de médecins généralistes libéraux Nombre d'établissements de santé sur le territoire		NC 41	Aucune
	Vieillesse de la population	Part de la population de plus de 75 ans sur le territoire (%)		11,8%	Aucune
Parc bâti		Nombre de sites classés sur le territoire Nombre de sites inscrits sur le territoire		6 19	
	Cf. Indicateurs du PCAET				
Activités économiques	Création d'emplois	Part d'emplois sur le territoire		NC	Aucune
Infrastructures de transport		Cf. Indicateurs du PCAET			
Risques technologiques	Installation	Nombre de km linéaires de canalisations de gaz Nombre d'ICPE Nombre de communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)		NC 87 NC	4, 5, 6, 7 et 43
Déchets	Quantité	Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats) en kg/ hab/an Part des déchets (DMA) mis en décharge et incinérés Quantité de déchet jeté en déchèterie annuellement	Syndicat Intercommunal ou des communes des Evolis 23	NC NC NC	27

Thématique	Catégorie incidences – enjeux	Indicateurs de suivi environnementaux	Source	Etat initial	Actions principalement concernées
Nuisances	Sonore	Nombre de personnes exposées à des seuils supérieurs à la réglementation	Cartes de bruit stratégiques	NC	3, 25, 39, 41, 44 et 46